Rapport annuel

2002 - 2003

Investissement Québec

Rapport annuel

ASSEMBLÉE NATIONALE
№ 142-00030620

2002 - 2003

Investissement Québec

Élaboration des contenus : Direction de l'évaluation de la performance
et Direction de la comptabilité et de la trésorerie
Rédaction et révision : Direction des communications et de la promotion
Design graphique : Stéphane Huot
Éditique : FormaConseil inc.
Infographie : Caractéra inc.
Impression : Transcontinental Québec
Coordination de la création et de la production : Direction des communications et de la promotion

Dépôt légal-2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 2-550-40969-8
© Investissement Québec, juin 2003

Note : Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte et en faciliter la compréhension.

En outre, tous les noms de ministères correspondent aux appellations en vigueur au cours de l'exercice 2002-2003.

Déclaration du président-directeur général

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel 2002-2003 d'Investissement Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de la Société ;
- présentent les objectifs, les indicateurs et les résultats ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2003.

Le vice-président à l'administration et
président-directeur général par intérim,

André Côté

Québec, le 3 juin 2003

Table des matières

5 Introduction
6 Mission
7 Faits saillants 2002-2003
9 Message du président-directeur général
11 Revue de l'année
12 Résultats globaux
14 Accroissement de l'investissement
27 Service à la clientèle
29 Une société économiquement rentable
30 Retombées par programme
35 Ratio de rentabilité économique
37 Incidence sur l'économie québécoise
39 Gestion
40 Régie d'entreprise et structure organisationnelle
44 Ressources humaines
46 Instruments de gestion
47 Gestion des risques financiers et opérationnels
49 Information financière
51 Revue de l'activité financière par la direction
54 États financiers
77 Annexes

SECTION

_Introduction

01

Mission 6

Faits saillants 2002-2003 7

Message du président-directeur général 9

Mission

La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.

Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique.

Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de ses filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

Valeurs

- La compétence, l'esprit d'équipe et d'initiative
- La confiance, l'ouverture et l'efficacité sur lesquelles se fonde la relation de service avec le client
- L'efficience, la rigueur et la transparence de la gestion

Objectif

L'objectif principal d'Investissement Québec et de ses filiales, selon le plan d'affaires triennal 2002-2005, consiste à soutenir des investissements de 13 milliards de dollars sur trois ans, dont 4,4 milliards en 2002-2003. À cette fin, la Société a retenu les stratégies suivantes :

- mettre en place La Financière du Québec pour améliorer l'accès au financement des entreprises québécoises, notamment en adaptant ses produits financiers et en développant son réseau de centres d'affaires au Québec ;
- stimuler l'investissement étranger au moyen d'une approche ciblée en matière de promotion, de prospection et de soutien.

Faits saillants 2002-2003

Pour la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003, Investissement Québec a autorisé 1 054 interventions financières totalisant 1,3 milliard de dollars, qui permettront la réalisation de projets d'investissements d'une valeur de 6,6 milliards de dollars et la création de 13 881 emplois[1] sur une période de trois ans.

Soutien financier	
Interventions financières	1 054
Financement autorisé	1,308 milliard de dollars
Valeur des projets	6,599 milliards de dollars
Entreprises	871
Nouveaux emplois[1]	13 881
Expertise	
Recommandations auprès d'organismes externes	186
Programme des immigrants investisseurs	155
Mesures fiscales liées à la création d'emplois	
• Nouveaux certificats et attestations	411
• Renouvellement d'attestations	714
Mesures fiscales liées à la capitalisation d'entreprises – Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ)	
• Nombre de SPEQ enregistrées	34
• Nombre de placements validés	53
• Valeur des placements	7,0 millions de dollars

1 Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Message du président-directeur général

Pour une deuxième année consécutive, Investissement Québec a dépassé le cap du millier d'interventions financières visant à stimuler l'investissement privé, et par le fait même, l'activité économique au Québec.

Avec un total de 1,3 milliard de dollars de financement autorisé en 2002-2003, des investissements de 6,6 milliards de dollars devraient être réalisés au cours des trois prochaines années. La Société a ainsi dépassé de 50 % l'objectif de 4,4 milliards de dollars fixé dans son plan d'affaires triennal et montré, encore une fois, son dynamisme dans son rôle de soutien et d'agent accélérateur de l'investissement au Québec.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, les actions de promotion et de prospection ont été intensifiées afin d'accroître les investissements d'entreprises étrangères au Québec. Ces efforts ont permis de soutenir plus de 70 projets d'implantation, d'expansion et de modernisation d'entreprises au Québec.

En 2002-2003, Investissement Québec a aussi mis en place sa nouvelle filiale, La Financière du Québec, dont le rôle est de soutenir les PME québécoises. La structure organisationnelle de la Société a donc été modifiée pour intégrer La Financière du Québec et rattacher à cette dernière les directions de financement soutenant les PME québécoises. Une vice-présidence au financement spécialisé et aux mesures fiscales, relevant directement d'Investissement Québec, a été créée et regroupe les directions liées aux mesures fiscales et la direction du financement. Par ailleurs, la Société a continué le déploiement de son réseau régional, qui compte maintenant 12 centres d'affaires au Québec.

Dans la foulée de ces changements, les processus opérationnels d'Investissement Québec et de ses filiales ont été analysés en collaboration avec les employés dans un souci constant d'améliorer le service à la clientèle.

Cette année marque le cinquième anniversaire d'Investissement Québec. Depuis sa création, grâce à ses employés et au soutien des membres du conseil d'administration, la Société a su répondre aux besoins des entreprises en autorisant 4 650 financements d'une valeur totale de 4,5 milliards de dollars, appuyant ainsi la réalisation d'investissements prévus de 25,3 milliards. À terme, selon les données fournies par les entreprises, le tout pourrait contribuer à la création directe de 107 000 emplois au Québec.

Le vice-président à l'administration et
président-directeur général par intérim,

André Côté

SECTION

Revue de l'année

02

Résultats globaux 12

Accroissement de l'investissement 14

- Investissement de 6,6 milliards de dollars 14
- Expertise 19
- Investissements étrangers 23
- Activités de prospection 24
- Activités de promotion 25
- Demandes à l'étude 26

Service à la clientèle 27

- Satisfaction de la clientèle 27
- Modification des mesures fiscales et des produits financiers 27

Résultats globaux

Investissement Québec mesure ses résultats pour l'exercice 2002-2003 principalement en termes d'investissements réalisés par ses clients, de création d'emplois, de retombées fiscales et parafiscales, de productivité de ses employés et de satisfaction de sa clientèle.

Résultats globaux

	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Interventions financières			
Nombre	1 054	1 066	929
Financement autorisé	1 307,9 M$	1 036,0 M$	802,6 M$
Valeur des projets financés [1]	6 598,6 M$	4 465,3 M$	5 391,9 M$
Nombre d'emplois existants [1]	48 256	54 569	40 891
Nombre d'emplois créés [1]	13 881	18 391	24 228
Indicateurs			
Valeur moyenne des projets financés par entreprise	7,57 M$	4,91 M$	6,58 M$
Emplois créés par entreprise	16	20	30
Investissement pour 1 $ de financement	5,04 $	4,31 $	6,72 $
Emplois créés pour 1 M$ de financement	10	18	30
Nombre d'interventions financières par employé	2,79	2,82	2,67
Frais par 100 $ d'intervention financière autorisée et administrée	2,86 $	3,20 $	3,62 $
Financement autorisé par employé	3,46 M$	2,74 M$	2,31 M$
Délai de traitement moyen d'un financement (jours)	30	34	54
Satisfaction générale des clients [2]	86 %	91 %	93 %
Demandes de financement à l'étude	641	728	568
Retombées fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société [3]			
Reliées à la réalisation des projets	121,7 M$	129,9 M$	137,1 M$
Reliées aux activités des entreprises			
Portion du portefeuille évalué [4]	79 %	77 %	77 %
Retombées des activités	526,8 M$	517,2 M$	552,4 M$
Retombées : projets et activités	648,5 M$	647,1 M$	689,5 M$
Coûts nets pour le gouvernement	245,5 M$	215,9 M$ [5]	147,2 M$
Ratio avantages-coûts	2,64/1	3,00/1	4,68/1

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.
(2) Se reporter à la section « Satisfaction de la clientèle », à la page 27, pour le calcul de ce pourcentage.
(3) La méthode utilisée pour mesurer les retombées économiques attribuables à Investissement Québec est résumée à l'Annexe 6.
(4) L'évaluation a porté sur les dossiers d'entreprises dont la fin d'exercice se situe entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002.
(5) En raison de l'ajustement de certaines données, les coûts et le ratio avantages-coûts présentés dans le rapport annuel 2001-2002 ont été révisés et remplacés par ceux qui figurent dans le tableau ci-dessus.

Au cours de 2002-2003, le nombre d'interventions financières autorisées est resté stable par rapport aux résultats de 2001-2002, avec une légère diminution de 1,2 %. Cependant, le financement accordé s'est accru de 26,2 %, de même que la valeur des projets financés, qui a augmenté de 47,8 %. La création d'emplois n'a pas suivi cette tendance, diminuant de 24,5 % par rapport à l'exercice précédent. En effet, les entreprises ont réalisé des projets nécessitant d'importantes dépenses en immobilisations, mais moins de main-d'œuvre.

Valeur des projets financés selon les objectifs

	Valeur (M$)		
Programme	Objectifs	Résultats	Écart
FAIRE	2 650	4 645	75 %
Mandats gouvernementaux et Crédit-acheteur	666	839	26 %
Financement PME [1]	900	954	6 %
Biolevier	200	114	(43 %)
Déclic PME	50	47	(6%)
Total	**4 466**	**6 599**	**48 %**

(1) Y compris le financement des coopératives et des organismes à but non lucratif.

En 2002-2003, la Société a financé des projets d'une valeur totale de 6,6 milliards de dollars, dépassant ainsi de 48 % l'objectif fixé dans son plan d'affaires.

Les résultats sont supérieurs aux objectifs dans l'ensemble des programmes, principalement dans le programme FAIRE, qui a notamment appuyé deux projets majeurs d'une valeur totale de 2,4 milliards de dollars. Par contre, les investissements dans le programme de démarrage des entreprises Déclic PME sont inférieurs de 6% aux objectifs. De même, le programme de capitalisation Biolevier affiche des résultats inférieurs de 43 % aux objectifs fixés. Cet écart est attribuable au faible nombre de dossiers autorisés en raison de la plus grande prudence des investisseurs en biotechnologie, qui a prolongé le délai nécessaire pour remplir les conditions préalables à l'autorisation des dossiers. Ce retard devrait être rattrapé au cours du prochain exercice étant donné le nombre de dossiers en cours de négociation. Les objectifs d'investissements non réalisés dans le cadre de ce programme ont été reportés à l'exercice financier 2003-2004.

Accroissement de l'investissement

Investissement de 6,6 milliards de dollars

Pour une deuxième année consécutive, la Société a dépassé le seuil des 1 000 interventions financières en autorisant 1 054 financements pour soutenir les projets de 871 entreprises d'une valeur totale de 6,6 milliards de dollars. Ces financements sont répartis par programme, par région, par secteur et par type d'intervention financière dans les tableaux qui suivent.

Financement autorisé par programme ou volet de programme, 2002-2003

	Nombre d'interventions financières		Valeur (M$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise [1]	
Programme ou volet de programme	Objectifs [2]	Autorisations	Financement	Projets [1]	Existants	Nouveaux
Financement PME						
Production et alliance	107	122	68,9	231,2	4 513	1 843
Recherche et développement						
Crédit d'impôt	272	324	80,2	361,9	7 270	1 980
Développement	17	24	12,1	34,8	487	190
Exportation						
Marge de crédit	68	40	12,5	40,3	1 436	146
Commercialisation	32	28	13,6	43,1	1 123	236
Fonds de roulement						
Conjoncturel 3	81	58	50,1	116,6	4 331	328
De croissance	15	18	6,1	12,3	859	88
De redressement	n.d.	11	9,0	25,3	1 663	227
Autres [3]	5	9	4,3	12,4	107	148
Total partiel	**597**	**634**	**256,8**	**877,9**	**21 789**	**5 186**
Programmes spécifiques						
Entrepreneuriat collectif						
Coopératives	58	37	18,3	32,5	2 000	266
O.B.N.L.	47	57	15,1	37,4	996	476
Autres [4]	n.d.	1	1,0	2,0	8	0
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale						
Coopératives	15	12	0,8	1,7	73	19
O.B.N.L.	15	15	0,7	2,4	249	28
Déclic PME	172	167	13,2	46,7	495	874
Total partiel	**307**	**289**	**49,1**	**122,7**	**3 821**	**1 663**
Financement de projets majeurs						
Biolevier	n.d.	4	57,0	114,0	240	63
Crédit-acheteur	n.d.	40	205,2	839,0	0	0
FAIRE	80	68	114,5	1 210,9	15 788	4 877
FAIRE (Mandats gouvernementaux)	5	19	625,3	3 434,1	6 618	2 092
Total partiel	**85**	**131**	**1 002,0**	**5 598,0**	**22 646**	**7 032**
Total global	**989**	**1 054**	**1 307,9**	**6 598,6**	**48 256**	**13 881**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.
(2) Les objectifs par programme ou par volet de programme sont présentés tels qu'ils ont été établis dans le Plan d'action 2002-2003.
(3) Comprend les volets Mesures d'expérimentation et Capitalisation SPEQ.
(4) Comprend le volet appuyant les fonds de capitalisation.

Financement autorisé par région administrative, 2002-2003

		Valeur (M$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise (1)	
Région administrative	Nombre d'interventions financières	Financement	Projets (1)	Existants	Nouveaux
01- Bas-Saint-Laurent	37	17,7	47,5	1 496	331
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	64	23,0	58,4	3 443	265
03- Capitale nationale	111	24,0	132,6	2 132	856
04- Mauricie	24	17,5	43,2	539	372
05- Estrie	47	21,7	139,7	3 191	1 153
06- Montréal	290	470,3	2 628,3	19 202	5 209
07- Outaouais	34	10,9	52,9	988	188
08- Abitibi-Témiscamingue	19	7,3	19,4	480	243
09- Côte-Nord	8	432,6	2 481,4	2 118	340
10- Nord-du-Québec	6	6,4	11,7	146	19
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	17	60,3	43,1	779	123
12- Chaudière-Appalaches	69	82,9	143,5	2 605	711
13- Laval	61	18,1	78,8	999	348
14- Lanaudière	22	20,0	177,2	1 388	387
15- Laurentides	57	24,6	121,0	2 641	474
16- Montérégie	167	58,9	328,9	4 547	2 049
17- Centre-du-Québec	21	11,7	91,0	1 562	813
Total	**1 054**	**1 307,9**	**6 598,6**	**48 256**	**13 881**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2002-2003

		Valeur (M$)		Nombre d'emplois déclarés par l'entreprise [1]	
Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Financement	Projets [1]	Existants	Nouveaux
Primaire					
Agriculture et pêche	6	0,8	1,1	23	16
Foresterie	11	6,4	7,8	1 823	79
Mines	1	0,2	0,4	2	7
Total partiel	**18**	**7,4**	**9,3**	**1 848**	**102**
Secondaire					
Alimentation et boissons	53	38,9	290,6	4 252	902
Caoutchouc et plastique	30	23,1	140,9	2 943	637
Industrie du cuir	4	1,2	3,7	253	4
Produits du textile et textile de 1re transformation	15	8,4	58,3	827	586
Vêtements	19	7,9	18,5	1 905	243
Produits du bois	56	19,9	80,2	1 823	328
Meubles	23	3,9	9,1	365	114
Papier	9	72,6	179,0	2 178	217
Imprimerie	10	15,1	168,4	827	291
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	58	451,8	2 565,4	4 162	812
Machinerie	60	15,7	74,1	1 562	749
Matériel de transport	80	308,4	1 119,8	3 077	1 746
Produits électriques et électroniques	73	38,6	120,6	2 926	865
Produits minéraux non métalliques	11	7,2	48,8	317	82
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	53	95,3	575,6	2 329	1 128
Industries manufacturières diverses	29	15,0	65,1	1 528	326
Total partiel	**583**	**1 123,0**	**5 518,1**	**31 274**	**9 030**
Tertiaire					
Services professionnels, scientifiques et techniques	68	41,5	130,4	2 070	437
Conception de systèmes informatiques et services connexes	118	27,7	100,7	1 896	578
Centre d'appels téléphoniques	5	5,2	25,0	513	1 226
Soins de santé et services sociaux	46	10,9	28,7	820	381
Autres services aux entreprises	6	2,5	7,7	230	32
Hébergement et restauration	13	7,2	21,5	447	92
Services divers	197	82,5	757,2	9 158	2 003
Total partiel	**453**	**177,5**	**1 071,2**	**15 134**	**4 749**
Total global	**1 054**	**1 307,9**	**6 598,6**	**48 256**	**13 881**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Répartition des interventions financières [1], 2002-2003 (selon le nombre)

A	Garantie de prêt	67,1 %
B	Prêt	7,1 %
C	Prêt participatif	11,7 %
D	Contribution à remboursement conditionnel	0,5%
E	Prêt sans intérêt	2,7 %
F	Contribution non remboursable	3,3 %
G	Garantie d'engagement financier	5,5 %
H	Autres	2,1 %

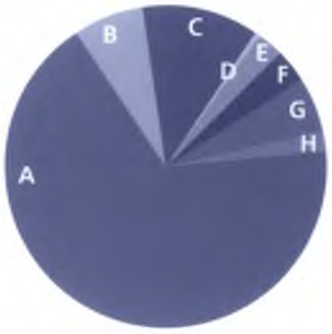

(1) Excluant le FAIRE (Mandats gouvernementaux)

Répartition des interventions financières [1], 2002-2003 (selon la valeur)

A	Garantie de prêt	39,0 %
B	Prêt	4,0 %
C	Prêt participatif	29,3 %
D	Contribution à remboursement conditionnel	1,6 %
E	Prêt sans intérêt	10,4 %
F	Contribution non remboursable	11,4 %
G	Garantie d'engagement financier	3,9 %
H	Autres	0,4 %

(1) Excluant le FAIRE (Mandats gouvernementaux)

En ce qui a trait aux types d'interventions financières autorisées au cours de l'exercice, deux remarques s'imposent :

- Les garanties de prêt, les prêts et les prêts participatifs sont prédominants, représentant 86 % du nombre d'interventions financières. La valeur de ces interventions représente 72 % des engagements globaux de la Société.
- Les contributions non remboursables ou à remboursement conditionnel et les prêts sans intérêt représentent 7 % du nombre d'interventions financières, alors que la valeur de ces interventions représente plus de 23 %.

Répartition des interventions financières – FAIRE (Mandats gouvernementaux), 2002-2003 (selon le nombre)

A	Garantie de prêt	22,0 %
B	Prêt	10,2 %
C	Prêt participatif	1,7 %
D	Prêt sans intérêt	3,4 %
E	Contribution non remboursable	8,5 %
F	Garantie d'engagement financier	50,9 %
G	Capital-actions privilégié	1,7 %
H	Autres	1,6 %

Répartition des interventions financières – FAIRE (Mandats gouvernementaux), 2002-2003 (selon la valeur)

A	Garantie de prêt	3,1 %
B	Prêt	7,4 %
C	Prêt participatif	0,4 %
D	Prêt sans intérêt	20,7 %
E	Contribution non remboursable	7,9 %
F	Garantie d'engagement financier	29,2 %
G	Capital-actions privilégié	31,3 %

Les interventions financières autorisées par la Société dans le cadre du programme FAIRE (Mandats gouvernementaux) se caractérisent comme suit :

- Les garanties de prêt et d'engagement financier représentent 73 % du nombre d'interventions financières. La valeur des garanties représente 32 % du financement total.
- La part des contributions non remboursables et des prêts sans intérêt est de 12 % du nombre d'interventions, mais représente 29 % du financement total.
- La valeur du financement autorisé pour la catégorie capital-actions privilégié représente plus de 31 % du financement total, mais seulement 1,7 % du nombre d'interventions.
- Le financement direct (prêt et prêt participatif) représente 12 % du nombre d'interventions, mais 8 % du financement total.

Financement autorisé par La Financière du Québec

La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, a autorisé 949 interventions financières d'une valeur totale de 387 millions de dollars, incluant certains projets du programme FAIRE. Les prêts consentis par La Financière équivalent à 40 % de cette somme, les garanties de prêts, à 52 % et les prêts sans intérêt et contributions financières remboursables ou non remboursables, à 8 %. Ces financements ont principalement été octroyés dans le cadre du programme Financement PME, volets Production et alliance, Recherche et développement et Fonds de roulement conjoncturel ainsi que dans le cadre du programme Biolevier. La valeur totale des projets financés par La Financière s'élève à 1,4 milliard de dollars.

Expertise

Recommandations auprès d'organismes externes

Reconnue pour son expertise financière, La Financière du Québec agit à titre d'analyste et de conseiller auprès de ministères et d'organismes. Au cours de l'exercice, elle a analysé 186 projets d'investissement, principalement pour le compte du ministère des Régions[2] (85,5 %).

Recommandations auprès d'organismes externes

	2002-2003	2001-2002
Ministère des Régions		
Programme de soutien aux projets économiques (P.S.P.E.)	159	37
Autres programmes	0	24
Total partiel	**159**	**61**
Fonds de développement économique de la capitale nationale	15	43
Société de la faune et des parcs du Québec	0	2
Association touristique régionale de la Gaspésie	12	0
Total global	**186**	**106**

Programme des immigrants investisseurs

En 2002-2003, 155 interventions financières ont été autorisées dans le cadre de ce programme pour une contribution totalisant 38,8 millions de dollars. Les régions de Montréal, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches comptent pour 56,8 % des interventions, représentant 57,8 % de la valeur des projets soutenus. La valeur totale des projets soutenus s'élève à 368,1 millions de dollars, dépassant de 11,5 % l'objectif annuel de 330 millions de dollars.

Dossiers autorisés dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs

	Objectifs 2002-2003	2002-2003	2001-2002
Nombre d'interventions financières	121	155	51
Valeur des projets (M$)	330,0	368,1	123,9
Contribution financière (M$)	33,6	38,8	14,4

Mesures fiscales liées à la création d'emplois

Depuis mars 2000, des mesures fiscales liées à la création d'emplois permettent d'appuyer les entreprises qui créent des emplois dans des secteurs d'activité porteurs (nouvelle économie, biotechnologie, technologies de l'information et des communications, etc.) ou dans les régions ressources du Québec. Investissement Québec octroie des attestations ou des certificats d'admissibilité à ces entreprises.

2 C'est notamment pour le Programme de soutien aux projets économiques (P.S.P.E.) que La Financière du Québec conseille le ministère des Régions.

Les demandes d'attestation proviennent de nouvelles sociétés, ainsi que d'entreprises bénéficiant déjà de mesures fiscales et devant démontrer chaque année qu'elles respectent les conditions d'admissibilité. En 2002-2003, la Société a délivré 411 nouvelles attestations d'admissibilité à des entreprises prévoyant créer 7 854 emplois sur une période maximale de trois ans, ce qui dépasse de 18 % l'objectif de 347 nouvelles attestations qu'elle s'était fixé pour l'exercice.

Certificats et attestations

		Nouveaux certificats et attestations		Nouveaux emplois (1)(2)	
Mesure fiscale	**Objectifs 2002-2003**	**2002-2003**	**2001-2002**	**2002-2003**	**2001-2002**
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI)	9	7	12	191	599
Cité du multimédia	11	11	19	532	696
Carrefours de la nouvelle économie (CNE)	47	73	63	2 225	1 578
Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)	13	23	19	1 183	382
Crédit d'impôt à la Gaspésie et certaines régions maritimes	10	13	11	588	293
Crédit d'impôt pour les Carrefours de l'innovation	15	4	0	91	0
Crédit d'impôt pour les nutraceutiques et aliments fonctionnels	5	1	0	29	0
Crédit d'impôt pour les régions ressources	150	152	127	2 915	3 134
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	80	117	57	n.d.	n.d.
Crédit d'impôt pour les spectacles numériques	0	0	1	n.d.	n.d.
Crédit d'impôt pour le Technopôle Angus	2	1	4	n.d.	n.d.
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium	5	9	10	100	n.d.
Total	**347**	**411**	**323**	**7 854**	**6 682**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la création d'emplois s'étale sur une période maximale de trois ans.
(2) Pour éviter un double comptage, les emplois ne sont pas additionnés aux emplois reliés aux projets financiers.

Ainsi, des PME actives dans des pôles technologiques porteurs d'avenir ont continué cette année de se prévaloir de crédits fiscaux ou de congés d'impôt pour accroître leurs ressources humaines et leur expertise, tout en ayant la possibilité de s'installer dans des lieux adaptés à leurs activités.

Les demandes de crédit d'impôt pour la production de titres multimédias, qui ont doublé au cours de l'exercice, ont particulièrement contribué à la hausse globale du nombre de certificats et d'attestations délivrés en 2002-2003. Cette hausse s'explique notamment par l'explosion du marché des logiciels ludo-éducatifs et de l'apprentissage en ligne.

Quant aux mesures fiscales destinées aux PME des régions ressources, elles ont fait l'objet d'une demande importante, représentant 37 % des attestations ou des certificats délivrés par la Société en 2002-2003 et 37 % des nouveaux emplois prévus.

Investissement Québec a également effectué un grand nombre d'attestations d'admissibilité[3] concernant des sociétés bénéficiant déjà de mesures fiscales depuis plus d'un an. En 2002-2003, 714 attestations ont été renouvelées, dont 41,8 % en vertu de la mesure des Carrefours de la nouvelle économie (CNE), 18,5 % en faveur des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI), et 17,8 % et 21,8 % respectivement dans le cadre de la Cité du multimédia et du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ).

Le nombre d'attestations renouvelées a été inférieur de 13,9 % par rapport à l'objectif visé. En effet, les demandes relatives aux mesures de la Cité du multimédia et des CDTI – mesures établies depuis déjà plusieurs années – ont été moins nombreuses que prévu en raison de la conjoncture difficile dans les secteurs de la nouvelle économie.

Renouvellement d'attestations par mesure fiscale, 2002-2003

	Objectifs 2002-2003	2002-2003	2001-2002
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI)	201	132	167
Cité du multimédia	176	127	142
Carrefours de la nouvelle économie (CNE)	298	299	244
Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)	154	156	122
Total	**829**	**714**	**675**

Mesures fiscales liées à la capitalisation des entreprises

Lancées en 1985, les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ) permettent d'investir dans le capital-actions ordinaire d'une PME, en retour d'avantages fiscaux. La création d'une SPEQ implique la constitution d'une société par actions, le recrutement d'actionnaires, l'enregistrement et la validation du placement auprès d'Investissement Québec. En 2002-2003, la Société a enregistré 34 nouvelles SPEQ et validé 53 nouveaux placements d'une valeur totale de 7,0 millions de dollars. Les enregistrements et les validations effectués sont inférieurs aux résultats obtenus en 2001-2002 et aux objectifs fixés pour 2002-2003.

Les variations sont principalement attribuables aux facteurs suivants :

- La conjoncture affaiblie et les mouvements de fusions, de consolidation, de fermeture de fonds ainsi que la dévaluation d'éléments d'actifs ont incité l'industrie du capital de risque en Amérique du Nord à consolider ses positions et à réduire les montants investis dans les entreprises. En 2002, le montant des financements au Québec a baissé de 27 % par rapport à 2001, malgré une légère hausse de 3 % du nombre de financements[4];
- Les investisseurs de l'industrie ont privilégié le financement d'entreprises déjà inscrites dans leur portefeuille, tandis que les SPEQ ont soutenu les entreprises en démarrage, qui comptent pour 70 % des placements en 2002-2003;
- Il n'y a pas eu d'émissions d'actions SPEQ pour placements publics en raison d'une conjoncture boursière moins favorable ;
- Les SPEQ ont surtout appuyé les régions, contrairement à l'industrie québécoise du capital de risque qui, en 2002, a concentré ses placements dans la région de Montréal et la Capitale nationale. Les régions ont reçu 70 % des sommes placées par les SPEQ.

Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise

	Objectifs 2002-2003	2002-2003	2001-2002
Nombre d'enregistrements	50	34	57
Nombre de placements validés	n.d.	53	71
Valeur des placements (M$)	20,0	7,0	13,4

3 Les attestations sont délivrées selon l'admissibilité des activités, des employés, du matériel ou des spécialistes étrangers.
4 Source : Bilan de l'industrie québécoise du capital-risque pour 2002, Macdonald & Associates Limited, www.reseaucapital.com

Mesures fiscales par région

Les nouvelles sociétés qui ont bénéficié des mesures fiscales au cours de 2002-2003 se répartissent sur l'ensemble du territoire du Québec. Toutefois, cinq régions se démarquent, soit Montréal (105), Mauricie (60), Bas-Saint-Laurent (49), Capitale nationale (43) et Saguenay – Lac-Saint-Jean (35).

Les régions de la Mauricie et de la Capitale nationale ont été très dynamiques en création d'emplois. Les deux régions représentent 43 % des 7 854 nouveaux emplois. Les mesures fiscales de la région de Montréal ont permis de créer un moins grand nombre d'emplois qu'en 2001-2002, avec 557 nouveaux emplois contre 1 050 l'année précédente.

Nouveaux certificats ou attestations par région

	2002-2003		2001-2002	
Région administrative	Nombre d'attestations et de certificats	Nouveaux emplois déclarés (1)	Nombre d'attestations et de certificats	Nouveaux emplois (1)
01- Bas-Saint-Laurent	49	690	57	1 416
02- Saguenay – Lac-Saint-Jean	35	621	31	294
03- Capitale nationale	43	1 353	47	838
04- Mauricie	60	1 997	40	1 032
05- Estrie	8	140	6	59
06- Montréal	105	557	63	1 050
07- Outaouais	4	59	7	373
08- Abitibi-Témiscamingue	22	217	13	251
09- Côte-Nord	12	287	6	288
10- Nord-du-Québec	0	0	0	0
11- Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	16	437	12	202
12- Chaudière-Appalaches	8	109	8	114
13- Laval	4	275	4	162
14- Lanaudière	3	48	4	51
15- Laurentides	9	188	9	215
16- Montérégie	25	768	15	320
17- Centre-du-Québec	8	108	1	17
Total partiel – régions ressources (2)	**194**	**4 249**	**159**	**3 483**
Total global (3)	**411**	**7 854**	**323**	**6 682**

(1) La création d'emplois s'étale sur une période de trois ans.
(2) Les régions ressources considérées dans le tableau sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.
(3) Pour éviter un double comptage, les emplois ne sont pas additionnés aux emplois reliés aux interventions financières.

Investissements étrangers

En 2002-2003, 42 des 87 interventions financières (48 %) autorisées dans le cadre du programme FAIRE ont appuyé des investissements de 3,84 milliards de dollars réalisés par des entreprises sous contrôle étranger[5]. Ces investissements représentent 83 % de la valeur des projets soutenus par ce programme, comparativement à 53 % l'an dernier.

Selon le plan d'affaires 2002-2005 de la Société, 45 % du montant total des investissements soutenus dans le cadre du programme FAIRE doit être réalisé par des entreprises étrangères. Malgré la forte concurrence du Québec avec d'autres sites de localisation dans le monde, Investissement Québec a largement dépassé son objectif pour l'exercice 2002-2003.

Certaines caractéristiques distinguent les investissements sous contrôle étranger dans le cadre du programme FAIRE :

- L'investissement moyen des entreprises sous contrôle étranger a été cinq fois plus important que celui des entreprises locales ;
- L'effet de levier du financement sur l'investissement des entreprises sous contrôle étranger a été supérieur de 50 % par rapport aux investissements des entreprises locales ;
- Les investissements réalisés par les entreprises sous contrôle étranger comprennent de plus grandes dépenses en immobilisations mais moins d'emplois par million de dollars d'investissement que les investissements d'entreprises locales.

5. Une entreprise est désignée comme étant sous contrôle étranger lorsque 50% ou plus des actions votantes sont détenues hors du Québec.

Activités de prospection

Plusieurs entreprises étrangères ont fait l'objet d'une démarche de prospection ciblée, se faisant proposer par Investissement Québec des solutions sur mesure, des informations régionales et sectorielles, des sites de localisation, de l'aide financière, ou encore des contacts avec d'autres intervenants privés ou publics québécois spécialisés en développement économique.

En 2002-2003, Investissement Québec a mené 193 activités de prospection et accueilli 450 missions d'investisseurs étrangers. Les objectifs annuels en matière de prospection ont donc été dépassés. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'activités de prospection a augmenté de 4,9 % et le nombre d'accueils de missions de 46,6 %. À ce chapitre, la Société a dépassé de 67,9 % son objectif, qu'elle avait fixé à 268. Un engouement pour le Québec de la part des entreprises de tous les continents, notamment l'Europe, explique en partie la hausse du nombre d'accueils de missions.

Soulignons que 238 propositions ont été présentées à des investisseurs potentiels, soit une hausse de 65 % par rapport à l'exercice précédent.

Activités de prospection auprès des investisseurs étrangers

	Objectifs	31 mars 2003	31 mars 2002
Activités de prospection	174	193	184
Accueils de missions au Québec d'investisseurs étrangers potentiels	268	450	307

Au cours de l'année, la Société a principalement prospecté l'Amérique du Nord et l'Europe, ainsi que l'Amérique latine. La répartition géographique des activités de prospection est demeurée sensiblement la même que celle de l'exercice précédent. Par contre, les accueils de missions en provenance des Amériques ont été proportionnellement moins nombreux et les accueils de visiteurs en provenance d'Europe, plus nombreux qu'en 2001-2002.

Répartition géographique des activités de prospection, 2002-2003

Grâce à ses programmes de financement et à ses démarcheurs nationaux et internationaux, Investissement Québec a obtenu 74 projets de sociétés étrangères totalisant des investissements de 4,0 milliards de dollars. Ces projets permettront la création de 9 743 nouveaux emplois[6]. Près de 57 % des projets ont reçu une aide financière dans le cadre du programme FAIRE.

6 Selon la planification fournie par les entreprises, la création d'emplois s'étale sur une période maximale de trois ans.

Activités de promotion

Investisseurs étrangers

La Société a mis en œuvre un plan de communication et de marketing à l'intention des investisseurs des secteurs économiques prioritaires et visant à soutenir ses activités de prospection sur les marchés étrangers. Cette approche et la diffusion régulière d'information sur l'économie du Québec, dont un bulletin trimestriel sur l'investissement international, ont permis à la Société d'obtenir une couverture de presse substantielle de plusieurs médias étrangers influents, qui manifestent un intérêt grandissant pour le modèle et le dynamisme de l'économie québécoise. Elle a de plus accueilli une dizaine de journalistes étrangers et participé à 77 événements internationaux visant la promotion du Québec et de la Société auprès d'investisseurs étrangers.

Par ailleurs, Investissement Québec a développé une stratégie de communication propre à sa clientèle de filiales étrangères établies au Québec. Consciente de l'importance du rôle de cette clientèle, la Société a préparé un bulletin d'information et organisé une série d'événements visant à développer des liens d'affaires avec celle-ci.

Investissement Québec s'est vu décerner deux prix pour la qualité de son matériel promotionnel par l'International Economic Development Council (IEDC). De plus, la Société a reçu trois prix à l'occasion du congrès de l'Association canadienne de développement économique (ACDE) pour ses outils de communications et de marketing de même que pour son site Web.

Ces prix placent Investissement Québec parmi les meilleures agences du monde pour la qualité de ses objets promotionnels et de ses outils de prospection. En outre, Investissement Québec a été reconnue parmi les dix meilleures agences économiques en Amérique du Nord par la revue spécialisée *Site Selection* à l'occasion du congrès de l'International Development Research Council, à Salt Lake City, en mai 2002.

Investisseurs québécois

Investissement Québec a mis en œuvre une vaste programmation d'activités visant à faire connaître ses produits financiers et ceux de sa filiale, La Financière du Québec, aux entreprises établies au Québec. Ces activités de promotion ont eu des retombées positives pour la Société.

Au Québec, les représentants d'Investissement Québec et de La Financière du Québec ont participé à quelque 170 activités d'affaires publiques – congrès, galas, salons ou expositions. Ces événements ont généralement été organisés par divers intervenants des milieux économiques, des chambres de commerce ou des associations sectorielles, par exemple. La Société a également tenu plusieurs séminaires pour expliquer ses produits financiers à ses partenaires et à des clients potentiels.

Investissement Québec a en outre organisé 39 conférences de presse, diffusé 66 communiqués de presse et répondu à quelque 150 demandes d'information provenant des médias écrits et électroniques. Réalisées de façon continue, ces activités ont entraîné la publication de 26 reportages de fond et près de 700 mentions neutres ou favorables dans les médias.

Pour la troisième année consécutive, la Société s'est aussi associée au magazine *PME* pour publier le guide « En Affaires au Québec », dont 25 000 exemplaires ont été distribués à une clientèle d'affaires.

Demandes à l'étude

Au 31 mars 2003, Investissement Québec comptait 1 000 dossiers à l'étude présentant des perspectives favorables pour l'année 2003-2004. De ce nombre, 641 étaient des demandes de financement et 346 des demandes d'attestation et de certificats d'admissibilité.

Demandes à l'étude

	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation
Nouvelles demandes de financement [1]			
- De court terme	134	126	6,3 %
- De long terme	507	602	(15,8 %)
Total partiel	**641**	**728**	**(12,0 %)**
Demandes d'attestation ou de certificats d'admissibilité [2]	346	138	150,7 %
Demandes dans le cadre du Programme des immigrants investisseurs	13	9	44,4 %
Total global	**1 000**	**875**	**14,3 %**

Engagements

	31 mars 2003	31 mars 2002	Variation
Total des engagements [3] (en M$)	**2 093**	**1 957**	**7,0 %**

(1) Demandes de financement en vertu des programmes FAIRE, Financement PME, Garantie OBNL, Garantie Coop, Capitalisation des entreprises de l'économie sociale, Entrepreneuriat collectif, Déclic PME et Biolevier.
(2) Demandes d'attestation ou de certificats d'admissibilité concernant les mesures fiscales et les SPEQ
(3) Les engagements totaux correspondent à la note 22 des états financiers

Les demandes de financement au terme de cet exercice marquent une diminution de 12 % par rapport aux données du 31 mars 2002, principalement en raison d'une baisse de 15,8 % des demandes de financement de long terme que l'on peut attribuer :

- à la baisse des demandes à l'étude du programme Déclic PME ;
- à l'élimination de la mesure d'aide conjoncturelle au 31 mars 2003 ;
- à une diminution des demandes de soutien aux grands projets.

Les demandes d'attestation ou de certificats d'admissibilité à des mesures fiscales ont plus que doublé (+ 150,7 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette forte hausse est notamment attribuable :

- à une meilleure connaissance de la mesure appuyant la transformation dans les régions ressources ;
- à une forte croissance du marché des logiciels ludo-éducatifs et de l'apprentissage en ligne pour lesquels les entreprises font appel au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias.

Service à la clientèle

Satisfaction de la clientèle

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec. Elle se définit principalement en termes d'accueil, de professionnalisme et compétence, de souplesse, de traitement diligent des demandes et d'accessibilité. Chaque année, la Société évalue le niveau de satisfaction de ses clients et de ses partenaires à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Ainsi, entre juin 2002 et janvier 2003, elle a mené un sondage auprès de 722 entreprises clientes et 526 institutions financières partenaires. À la fin d'avril 2003, le taux de réponse s'est établi à 37 % pour les clients et à 38 % pour les institutions financières.

Évaluée sous cinq aspects prioritaires, la qualité du service offert par la Société est, dans l'ensemble, très appréciée de ses clients et partenaires qui se disent globalement satisfaits de la prestation des services d'Investissement Québec, respectivement à 86 % et à 91 %.

Taux de satisfaction

	2002-2003		2001-2002	
	Entreprises clientes	Institutions financières	Entreprises clientes	Institutions financières
Accueil	88 %	91 %	93 %	93 %
Professionnalisme et compétence	89 %	94 %	93 %	95 %
Adaptabilité et souplesse	85 %	93 %	91 %	94 %
Délai de traitement	78 %	81 %	87 %	92 %
Accessibilité et visibilité	84 %	89 %	88 %	94 %
Satisfaction générale [1]	86 %	91 %	91 %	94 %

(1) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

Par ailleurs, ce sondage met en évidence l'importance attribuée par les entreprises et les institutions financières au professionnalisme et à la compétence. Cet aspect du service ressort comme l'élément le plus important et le plus satisfaisant de même que la force première d'Investissement Québec, comme par les années passées.

Il est à noter qu'une analyse détaillée des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2002-2003 est en cours de réalisation et permettra de mieux comparer les variations d'une année à l'autre.

Modification des mesures fiscales et des produits financiers

Dans l'énoncé complémentaire du budget 2002-2003, le gouvernement du Québec a modifié la gamme de produits financiers et fiscaux de la Société afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et de tenir compte du ralentissement économique.

De nouveaux outils financiers et fiscaux ont été mis en place, visant notamment à stimuler la création et l'implantation d'entreprises dans le secteur des biotechnologies. Ainsi, un nouveau programme de capitalisation appelé Biolevier a vu le jour et de nouveaux crédits d'impôts ont été conçus pour les entreprises spécialisées dans le développement des nutraceutiques, des aliments fonctionnels et de la santé humaine.

De nouveaux sites, les Carrefours de l'innovation, ont été désignés et offrent des crédits d'impôt aux entreprises afin de stimuler l'économie du savoir.

Enfin, des modifications ont été apportées aux mesures fiscales visant à encourager les activités de transformation dans les régions ressources.

Des révisions de modalités de programmes ont été envisagées afin de mieux adapter les produits de la Société aux besoins de ses clients. Cet exercice est toujours en cours.

SECTION

Une société économiquement rentable

03

Retombées par programme 30

Valeur des intrants pour les retombées économiques 30

Emplois 32

Valeur ajoutée 33

Recettes du gouvernement du Québec 34

Ratio de rentabilité économique 35

Incidence sur l'économie québécoise 37

Retombées par programme

Évaluées en termes d'emplois, de valeur ajoutée et de recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec[7], les retombées économiques des interventions d'Investissement Québec et de ses filiales, La Financière du Québec et IQ Immigrants Investisseurs inc., sont présentées dans cette section pour

- le volet *portefeuille*, correspondant à la valeur de l'activité économique annuelle générée par les clients de la Société ayant obtenu un financement depuis 1988 ;
- le volet *projets*, soit la valeur de la mise en place des éléments d'actif pour les projets autorisés pendant l'exercice 2002-2003, principalement dans les secteurs de la construction, de la fabrication de machinerie et de l'équipement de production.

Valeur des intrants pour les retombées économiques

L'évaluation des retombées économiques du volet *projets* repose sur les projets financés au cours de l'exercice 2002-2003. Elle porte sur 87 % des interventions financières autorisées puisque les offres de financement refusées au 31 mars 2003, de même que le financement des ventes à l'exportation, sont exclus de cette évaluation.

L'évaluation du portefeuille de la Société découle de l'activité globale des entreprises financées entre 1988 et 2003 et dont le dossier est encore actif et administré par la Société. Les entreprises retenues sont celles dont les états financiers[8] étaient disponibles au moment de l'évaluation. Par conséquent, l'analyse de cette année porte sur 79 % des entreprises du portefeuille.

7 La méthode d'évaluation est présentée à l'Annexe 6.
8 Entreprises dont l'exercice financier s'est terminé entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002.

Valeur des intrants pour les retombées économiques [1], 2002-2003

	Projets		Portefeuille		
				Soutien financier	
Programme ou volet de programme	Valeur simulée (M$)	Proportion de valeur simulée / valeur autorisée	Ventes (M$)	Total (M$)	Échantillon (M$)
Financement PME					
Production et alliance					
Investissement	171,3	100 %	2 433,8	210,9	173,8
Regroupement	48,2	99 %	240,6	18,7	17,8
Tourisme	11,0	100 %	74,1	25,6	22,0
Recherche et développement	371,7	94 %	466,2	54,9	51,1
Exportation	77,1	92 %	1 769,1	125,5	116,8
Fonds de roulement					
De croissance	12,2	99 %	119,7	7,6	6,3
Conjoncturel 1	–	–	90,1	3,5	3,5
Conjoncturel 2	–	–	7,7	0,2	0,2
Conjoncturel 3	112,2	96 %	1 053,6	78,3	67,0
De redressement	22,5	89 %	268,6	6,8	5,9
Mesure d'expérimentation	12,2	100 %	51,0	7,7	6,7
Programmes spécifiques					
Entrepreneuriat collectif	34,1	94 %	1 263,5	112,4	109,1
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	39,4	99 %	313,3	85,2	77,0
Déclic PME	46,4	99 %	81,5	26,7	17,8
Recyc-Québec	–	–	12,2	2,0	2,0
Expertise					
Immigrants investisseurs	333,5	91 %	924,0	50,0	22,4
Projets majeurs					
Biolevier	114,0	100 %	0,6	10,0	10,0
FAIRE [2]	4 630,8	100 %	15 768,1	1 278,0	912,0
Mandats gouvernementaux	–	–	3 259,6	720,0	714,5
Total [3]	**6 036,6**	**87 %**	**24 541,7**	**2 824,0**	**2 335,9**

(1) Les projets et les ventes reliés aux activités des entreprises ayant bénéficié du Programme des immigrants investisseurs ont été inclus dans l'évaluation des retombées économiques, étant donné qu'ils ont un impact sur l'économie du Québec.
(2) Y compris les mandats gouvernementaux financés à même les fonds du programme FAIRE.
(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Emplois

Pour le volet *projets,* ce sont les entreprises bénéficiant du programme FAIRE (22 241 emplois), du volet Recherche et développement (7 194) du programme Financement PME ainsi que du Programme immigrants investisseurs (2 809) qui ont mobilisé le plus grand nombre de travailleurs pour la réalisation de leurs projets.

Quant au volet *portefeuille,* outre le programme FAIRE (126 011 emplois), ce sont les volets Investissement (28 981) et Exportation (22 074) du programme Financement PME ainsi que les mandats gouvernementaux (24 799) qui ont eu le plus d'impact sur l'emploi au Québec.

Il est à noter que les programmes ou volets de programme qui se démarquent par les emplois sont offerts depuis plusieurs années par Investissement Québec.

Emplois [1] par programme ou volet de programme, 2002-2003

	Reliés aux projets			Reliés au portefeuille		
Programme ou volet de programme	Directs	Indirects	Total	Directs	Indirects	Total
Financement PME						
Production et alliance						
Investissement	886	555	1 441	20 481	8 500	28 981
Regroupement	194	265	459	1 533	937	2 470
Tourisme	92	45	137	816	307	1 123
Recherche et développement	5 839	1 355	7 194	4 308	1 658	5 966
Exportation	955	286	1 241	15 285	6 789	22 074
Fonds de roulement						
De croissance	60	34	94	715	280	995
Conjoncturel 1	–	–	–	615	264	879
Conjoncturel 2	–	–	–	90	33	123
Conjoncturel 3	861	411	1 272	7 116	3 903	11 019
De redressement	110	75	185	2 774	979	3 753
Mesure d'expérimentation	142	48	190	264	151	415
Programmes spécifiques						
Entrepreneuriat collectif	333	157	490	14 754	6 376	21 130
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	460	149	609	10 264	1 104	11 368
Déclic PME	409	161	570	828	325	1 153
Recyc-Québec	–	–	–	36	36	72
Expertise						
Immigrants investisseurs	1 698	1 111	2 809	5 962	4 213	10 175
Projets majeurs						
Biolevier	1 376	487	1 863	2	2	4
Mandats gouvernementaux	–	–	–	16 046	8 753	24 799
FAIRE [2]	10 654	11 587	22 241	77 557	48 454	126 011
Total [3]	**24 069**	**16 726**	**40 795**	**151 948**	**79 880**	**231 828**

Source : Investissement Québec et Institut de la statistique du Québec

(1) Charge de travail, en année-personne, nécessaire à la réalisation des ventes par les entreprises clientes et leurs fournisseurs.

(2) Y compris les mandats gouvernementaux financés à même les fonds du programme FAIRE.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Valeur ajoutée

Une entreprise produit une valeur ajoutée lorsqu'elle met en place des éléments d'actif pour mener à bien ses projets ou qu'elle transforme des matières premières, des biens ou des composantes à contenu québécois. La valeur ajoutée s'évalue aussi en retombées des ventes de l'entreprise ainsi que de celles de ses fournisseurs.

Pour le volet *projets,* le programme FAIRE continue de se démarquer avec près de 1,4 milliard de dollars de valeur ajoutée, ainsi que le volet Recherche et développement du programme Financement PME avec une valeur ajoutée évaluée à 305,7 millions de dollars.

Le programme FAIRE se distingue aussi dans le volet *portefeuille,* dont la valeur ajoutée s'élève à 8,9 milliards de dollars.

Valeur ajoutée par programme ou volet de programme, 2002-2003

Programme ou volet de programme	Reliée aux projets (M$)	Reliée au portefeuille (M$)	Productivité du portefeuille (valeur ajoutée par emploi) ($)
Financement PME			
Production et alliance			
Investissement	81,5	1 570,3	54 185
Regroupement	27,0	156,7	63 412
Tourisme	8,3	59,4	52 872
Recherche et développement	305,7	306,0	51 291
Exportation	61,0	1 146,3	51 928
Fonds de roulement			
De croissance	6,2	71,1	71 520
Conjoncturel 1	–	50,6	57 570
Conjoncturel 2	–	6,4	52 268
Conjoncturel 3	76,5	635,9	57 706
De redressement	12,5	170,0	45 283
Mesure d'expérimentation	8,9	29,7	71 753
Programmes spécifiques			
Entrepreneuriat collectif	25,9	899,2	42 557
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	28,8	279,1	24 553
Déclic PME	26,8	56,4	48 960
Recyc-Québec	–	6,2	85 589
Expertise			
Immigrants investisseurs	157,2	574,7	56 480
Projets majeurs			
Biolevier	90,7	0,3	88 056
FAIRE [1]	1 433,5	8 881,6	70 483
Mandats gouvernementaux	–	1 776,1	71 620
Total [2]	**2 350,5**	**14 458,8**	**62 369**

Sources : Investissement Québec et Institut de la statistique du Québec

(1) Y compris les mandats gouvernementaux financés à même les fonds du programme FAIRE.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Recettes du gouvernement du Québec

Pour ce qui est des retombées en matière de recettes fiscales et parafiscales, le programme FAIRE arrive au premier rang (1 314,3 M$), suivi des mandats gouvernementaux (228,4 M$) et du volet Investissement (220,6 M$) du programme Financement PME.

Recettes du gouvernement du Québec par programme ou volet de programme, 2002-2003

	Recettes fiscales (M$)		Recettes parafiscales (M$)		Total (M$)
Programme ou volet de programme	Reliées aux projets	Reliées au portefeuille	Reliées aux projets	Reliées au portefeuille	
Financement PME					
Production et alliance					
Investissement	5,4	90,1	7,2	117,9	220,6
Regroupement	2,1	10,0	1,9	10,9	24,9
Tourisme	0,6	4,0	0,8	4,3	9,7
Recherche et développement	22,6	20,2	25,5	22,9	91,2
Exportation	3,6	66,8	4,2	84,9	159,5
Fonds de roulement					
De croissance	0,4	3,5	0,4	4,6	8,9
Conjoncturel 1	–	2,7	–	3,6	6,3
Conjoncturel 2	–	0,4	–	0,4	0,8
Conjoncturel 3	4,7	35,8	5,5	48,1	94,1
De redressement	0,7	8,2	0,8	12,4	22,1
Mesure d'expérimentation	0,6	1,8	0,6	2,0	5,0
Programmes spécifiques					
Entrepreneuriat collectif	1,7	55,9	2,1	69,4	129,1
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	2,1	10,6	3,3	16,3	32,3
Déclic PME	1,7	3,5	2,2	4,5	11,9
Recyc-Québec	–	0,4	–	0,3	0,7
Expertise					
Immigrants investisseurs	11,3	30,9	16,3	41,7	100,2
Projets majeurs					
Biolevier	6,0	0,0	6,4	0,0	12,4
Mandats gouvernementaux	–	113,9	–	114,5	228,4
FAIRE (1)	92,9	523,1	115,3	583,0	1 314,3
Total (2)	**156,4**	**847,2**	**192,5**	**970,5**	**2 166,6**

Sources : Investissement Québec et Institut de la statistique du Québec
(1) Y compris les mandats gouvernementaux financés à même les fonds du programme FAIRE.
(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Ratio de rentabilité économique

Investissement Québec évalue systématiquement les retombées des projets qu'elle finance. En 2002-2003, la Société a financé des projets d'une valeur de 6,6 milliards de dollars. Selon les ventes projetées, les entreprises qui bénéficient de son soutien prévoient créer 13 881 emplois au cours des trois prochaines années. Ces nouveaux emplois entraîneront une augmentation nette de l'emploi au sein de l'économie québécoise.

En premier lieu, le modèle d'Investissement Québec évalue les impacts liés à l'agrandissement ou à la construction de bâtiments, à la fabrication et à l'installation de machinerie, qui entraînent principalement des activités au sein de l'industrie de la construction et de la fabrication de machinerie. Selon une estimation effectuée à l'aide du modèle intrants-extrants, les retombées économiques liées à la mise en place de l'actif financé par la Société représentent une charge de travail de 40 795 années-personnes. Ingénieurs, architectes, travailleurs de la construction et techniciens procureront au gouvernement québécois des recettes fiscales et parafiscales diverses de 348,9 millions de dollars.

En deuxième lieu, Investissement Québec analyse les impacts de l'accroissement des ventes annuelles liées à l'utilisation des éléments d'actif financés au cours des années passées. Pour l'exercice en cours, les ventes totales de 79 % des entreprises clientes s'élèvent à plus de 24,5 milliards de dollars. La réalisation de ces ventes nécessite, selon une évaluation du modèle intrants-extrants, une charge de travail de 231 828 années-personnes. À leur tour, ces travailleurs apporteront, sous diverses formes, des recettes de plus de 1,8 milliards de dollars au gouvernement.

Investissement Québec n'a pas la prétention de s'attribuer la totalité des retombées liées aux activités de ses clients, mais plutôt l'apport marginal lié à ses interventions. Le modèle d'attribution permet d'évaluer les projets dont la structure financière dépasse le seuil de risque des institutions prêteuses, ou les projets qui auraient pu être réalisés à l'extérieur du Québec. Dans les deux cas, le modèle ne retient que les résultats des entreprises dont le projet procure un gain net à l'économie québécoise. Le résultat de ces opérations permet d'évaluer la part des retombées attribuable aux actions de la Société.

À partir des évaluations globales et selon la part des retombées attribuable à Investissement Québec, on calcule 34,9 % des recettes totales de la réalisation des projets, soit 121,7 millions de dollars, et 29,0 % des recettes totales liées aux ventes, soit 526,8 millions de dollars. Ces revenus totalisent 648,5 millions de dollars et constituent les recettes que le gouvernement retire des actions menées par Investissement Québec.

Synthèse des retombées économiques liées aux activités et aux projets des entreprises clientes d'Investissement Québec

	2002-2003	2001-2002
Volet *projets*		
Valeur des projets simulés	6 036,6 M$	4 023,8 M$
Retombées économiques		
Emplois (années-personnes)	40 795	41 106
Valeur ajoutée	2 350,5 M$	2 192,0 M$
Recettes du gouvernement du Québec	348,9 M$	354,6 M$
Volet *portefeuille*		
Ventes[1]	24 541,7 M$	22 050,2 M$ [3]
Ventes du PIDE[2]	0 M$	1 798,0 M$
Ventes totales	24 541,7 M$	23 848,2 M$
Retombées économiques		
Emplois (années-personnes)	231 828	212 880
Valeur ajoutée	14 458,8 M$	15 234,4 M$
Valeur ajoutée par emploi	62 369 $	71 563 $
Recettes du gouvernement du Québec	1 817,7 M$	1 753,6 M$
Recettes fiscales et parafiscales attribuables à Investissement Québec		
Volet *projets*	121,7 M$	129,9 M$
Volet *portefeuille*	526,8 M$	517,2 M$
Recettes totales attribuables à Investissement Québec	**648,5 M$**	**647,1 M$**
Coûts	245,5 M$	215,9 M$ [4]
Ratio avantages-coûts	**2,64/1**	**3,00/1**

(1) Selon le total sectoriel qui est équivalent au total régional.
(2) Programme d'intervention en démarrage d'entreprises.
(3) Un redressement des ventes de l'exercice 2001-2002 a été effectué suite à une amélioration de la méthode d'évaluation. Les recettes attribuables aux interventions financières de la Société ne sont toutefois pas touchées par cette modification. Dans le rapport annuel 2001-2002, le coût était de 201,9 M$; il a été ajusté à 215,9 M$.
(4) En raison de l'ajustement de certaines données, les coûts et le ratio avantages-coûts présentés dans le rapport annuel 2001-2002 ont été révisés et remplacés par ceux qui figurent dans le tableau ci-dessus.

L'évaluation ci-dessus permet de démontrer que, pour chaque dollar de coût occasionné par la Société, le gouvernement québécois a reçu 2,64 $ en recettes fiscales et parafiscales en 2002-2003. Investissement Québec est donc une société économiquement rentable, l'objectif de la Société étant d'atteindre un ratio supérieur à 1.

Toutefois, par rapport à l'exercice précédent, le ratio est passé de 3,00/1 à 2,64/1. Cette baisse est attribuable à l'amélioration de la productivité des travailleurs québécois au cours des dernières années. Cette amélioration a pour effet de procurer moins de recettes fiscales au gouvernement pour un niveau d'activités économiques équivalent. De plus, on remarque une hausse des coûts du programme FAIRE du fait qu'Investissement Québec assume des coûts relatifs à des dossiers autorisés depuis sa création, en 1998. Il faut se rappeler que les retombées économiques proviennent principalement de l'utilisation des éléments d'actif financés. Ces impacts se manifestent après la réalisation du projet, soit après la période de déboursement.

Pour ces raisons, le ratio sur une période de cinq ans est un indicateur complémentaire au ratio annuel. Le ratio sur cinq ans s'établit à 3,77/1, ce qui confirme à nouveau la rentabilité économique de la Société.

Incidence sur l'économie québécoise

Le soutien financier qu'apporte la Société à des entreprises dont les projets pourraient se réaliser à l'extérieur du Québec ou dont les projets dépassent le seuil de risque des institutions financières privées favorise la croissance de l'économie québécoise.

L'apport de ces entreprises est loin d'être négligeable pour l'économie. En 2002-2003, la création d'emplois à temps plein prévue par ces dernières s'élève à 13 881, ce qui correspond à 11,7 % de la création nette d'emplois à temps plein dans l'économie québécoise en 2002[9]. En ce qui concerne les 6,6 milliards d'investissements favorisés par Investissement Québec, ils représentent 28,3 % des investissements réalisés au Québec en 2002[10].

En ce qui concerne les entreprises pouvant réaliser leurs projets à l'extérieur du Québec, la Société a mis au point des indicateurs économiques précis fondés sur les facteurs influant sur les choix de localisation de ces entreprises, notamment la proximité du marché de l'entreprise et l'origine des actionnaires. On note, au cours de l'exercice financier, que 49 % des entreprises avaient considéré au moins un site d'implantation à l'extérieur du Québec et que 48 % des projets ont été proposés par des sociétés sous contrôle étranger. Ces entreprises exportent 80 % de leur production comparativement à la moyenne des entreprises qui est de 64 %. De plus, ces entreprises peuvent être courtisées par une multitude d'agences de développement économique dans le monde, ce qui accroît davantage la probabilité de réalisation à l'extérieur du Québec.

Ces indicateurs économiques ont été utilisés pour soutenir la prise de décision concernant l'autorisation des interventions financières dans le cadre du programme FAIRE. Les entreprises qui ont obtenu un financement dans le cadre de ce programme en 2002-2003 représentent des ventes actuelles[11] à l'exportation évaluées à 4,7 milliards de dollars sur un total de 6,6 milliards de dollars (71 %). De plus, les entreprises les plus fortement exportatrices[12] représentent à elles seules plus de 60 % des emplois actuels. La production de biens destinés à l'exportation constitue en fait une importation d'emplois, donc une réduction du chômage et par le fait même un gain net pour l'économie québécoise.

9 Source: Institut de la Statistique du Québec (9 mai 2003)
10 Source: Institut de la Statistique du Québec (28 mars 2003)
11 Cette donnée comprend uniquement les ventes à l'exportation des entreprises déjà établies au Québec, pour l'année précédant le début du projet d'investissement. Les ventes actuelles constituent donc une estimation conservatrice des ventes futures à l'exportation une fois les projets réalisés.
12 On considère fortement exportatrice une entreprise dont les ventes hors Québec sont supérieures ou égales à 70% de ses ventes totales.

SECTION

Gestion

04

Régie d'entreprise et structure organisationnelle 40

Conseils d'administration 40

Organigramme 42

Comités 43

Ressources humaines 44

Effectif 44

Formation et perfectionnement 44

Assiduité 44

Taux de roulement 45

Méthode d'évaluation du rendement 45

Loi sur l'équité salariale et Investissement Québec 45

Analyse des processus 45

Instruments de gestion 46

Plan d'affaires triennal 2002-2005 46

Plan d'action 46

Suivi des activités 46

Gestion des risques financiers et opérationnels 47

Risque de crédit 47

Risque de marché 47

Risque de liquidité 47

Risque opérationnel 47

Régie d'entreprise et structure organisationnelle

Conseils d'administration

Investissement Québec

Composé de onze membres nommés par le gouvernement, dont le président-directeur général de la Société, le conseil d'administration d'Investissement Québec compte des représentants des milieux des affaires, de la coopération, des syndicats et du gouvernement. Son rôle consiste à veiller à la bonne marche d'Investissement Québec dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses employés, de ses partenaires et du gouvernement, en s'appuyant sur des principes de saine gestion et de régie d'entreprise, et avec l'aide d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont :

- le plan d'affaires triennal, précisant les orientations, les objectifs généraux et les stratégies de la Société ;
- le plan d'action comprenant les objectifs annuels de la Société ;
- la politique de communication ;
- les tableaux de bord périodiques ainsi que les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés ;
- le rapport annuel, avec lequel la Société s'acquitte de son obligation de rendre des comptes et mesure sa performance.

Le Conseil est assisté dans ses fonctions notamment par un comité exécutif investi d'un pouvoir d'approbation de financement, ainsi que d'un comité de vérification veillant à la qualité de l'information financière et des contrôles internes d'Investissement Québec. De plus, deux comités d'éthique, dont les membres sont nommés par le Conseil, ont la responsabilité d'examiner toute question se rapportant à l'interprétation et à l'application du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales et du Code de déontologie du conseil d'administration d'Investissement Québec, et d'en faire rapport au Conseil.

Par ailleurs, le conseil d'administration établit, avec l'aide de la Direction, les principes de gouvernance entre Investissement Québec et ses filiales, dont les principales sont La Financière du Québec et IQ Immigrants Investisseurs inc.

La Financière du Québec

Le conseil d'administration de La Financière du Québec est composé des onze administrateurs d'Investissement Québec et de la directrice générale de La Financière du Québec ; le président-directeur général d'Investissement Québec en est d'office le président. Le Conseil a pour principale fonction d'autoriser les financements consentis par La Financière du Québec dans le cadre des programmes qu'elle gère.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Constitué de représentants d'Investissement Québec, du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et du ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, le conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc. voit à l'efficacité des affaires de cette filiale. La mission de celle-ci est de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs, ainsi que d'administrer un programme d'aide financière à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.

Membres des conseils d'administration d'Investissement Québec et de La Financière du Québec

Léopold Beaulieu *
Président-directeur général de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
Président du Comité aviseur en économie sociale
Président du Comité de vérification

Me Éric Bédard *
Associé principal, Fasken Martineau DuMoulin
Président du Comité d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales
Membre du Comité d'éthique des administrateurs d'Investissement Québec

Michel Boivin *
Sous-ministre, ministère des Ressources naturelles

Georges Felli *
Sous-ministre, ministère de l'Industrie et du Commerce

Marcel Leblanc *
Sous-ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Luc Meunier *
Sous-ministre associé aux politiques économiques, fiscales, budgétaires et aux institutions financières, ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

André Monette *
Président de Gestion André Monette inc.
Membre du Comité de vérification
Membre du Comité d'éthique des administrateurs d'Investissement Québec

Maurice Prud'homme *
Président-directeur général d'Investissement Québec
Président du Conseil d'Investissement Québec
Président du Conseil de La Financière du Québec
Président du Comité d'éthique des administrateurs d'Investissement Québec
Membre du Comité de vérification
Membre du Comité d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

René Roy *
Secrétaire général, Fédération des Travailleurs et Travailleuses du Québec
Membre du Comité de vérification

Rosemonde Mandeville *
Présidente et chef de la direction scientifique de Biophagepharma

Dominique Vachon **
Directrice générale de La Financière du Québec

* Membres des conseils d'administration d'Investissement Québec et de La Financière du Québec.
** Membre du conseil d'administration de La Financière du Québec.

Un poste est vacant au conseil d'administration d'Investissement Québec.

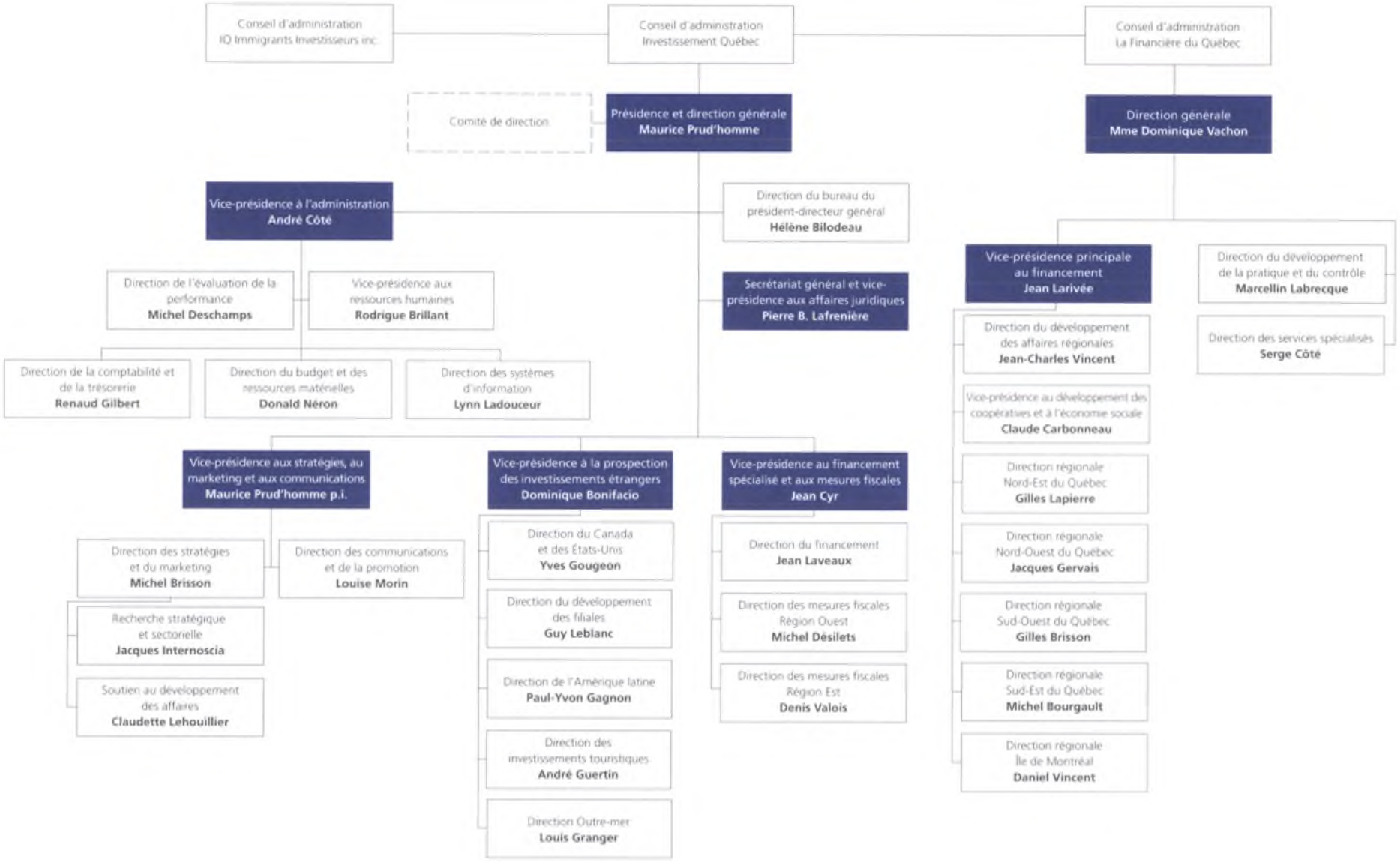

Au 31 mars 2003

Comités

Comité d'éthique et de déontologie des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Ce comité est composé de quatre membres nommés par le conseil d'administration d'Investissement Québec : Éric Bédard, président du comité et administrateur d'Investissement Québec ; Maurice Prud'homme, président-directeur général d'Investissement Québec et vice-président aux stratégies, au marketing et aux communications par intérim ; André Côté, vice-président à l'administration, et Pierre B. Lafrenière, secrétaire général et vice-président aux affaires juridiques.

Comité d'éthique des administrateurs d'Investissement Québec

Présidé par Maurice Prud'homme, président-directeur général d'Investissement Québec et vice-président aux stratégies, au marketing et aux communications par intérim, ce comité comprend trois membres désignés par le conseil d'administration de la Société. Outre M. Prud'homme, André Monette, administrateur d'Investissement Québec, et Éric Bédard, administrateur d'Investissement Québec, font partie de ce comité.

Comité de direction

Le Comité de direction est composé de dix membres : Maurice Prud'homme, président-directeur général d'Investissement Québec et vice-président aux stratégies, au marketing et aux communications par intérim, Dominique Vachon, directrice générale de La Financière du Québec, André Côté, vice-président à l'administration, Pierre B. Lafrenière, secrétaire général et vice-président aux affaires juridiques, Jean Larivée, vice-président principal au financement, Dominique Bonifacio, vice-président à la prospection des investissements étrangers, Jean Cyr, vice-président au financement spécialisé et aux mesures fiscales, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Hélène Bilodeau, directrice du bureau du président-directeur général et Carole Langlois, adjointe au président-directeur général.

Ressources humaines

Effectif

L'augmentation du nombre de nouvelles demandes dans les différents programmes et mesures ainsi que le suivi d'un plus grand nombre de dossiers imposent une charge de travail croissante au personnel de la Société.

Au cours de 2002-2003, Investissement Québec a adopté une orientation stratégique caractérisée par une approche proactive d'écoute et de proximité avec le client, appuyée par le développement de centres d'affaires régionaux. Cette orientation implique un renforcement de l'effectif et du savoir-faire.

Investissement Québec en outre a accueilli 11 stagiaires, dont sept de niveau universitaire et quatre de niveau collégial.

Évolution de l'effectif [1]

Catégorie d'emplois	31 mars 2003	31 mars 2002
Gestionnaires	36	37
Professionnels	189	184
Juristes	8	8
Techniciens	59	54
Employés de bureau	86	83
Total	**378**	**366**

(1) Comprend désormais uniquement les employés réguliers. Des employés surnuméraires ont pu remplacer temporairement des employés réguliers absents.

Formation et perfectionnement

La Société est dotée d'un plan de développement des compétences pour chacun de ses employés, lequel est fondé sur les sept axes suivants : le niveau d'expertise, la gestion, le développement et le service à la clientèle, les langues étrangères, l'informatique et la bureautique, le développement individuel et la carrière ainsi que la formation interne propre à Investissement Québec. La Société a consacré 4,3 % de sa masse salariale à la formation et au perfectionnement de son personnel comparativement à 4,9 % l'an dernier. Ceci confirme l'importance qu'elle accorde au développement professionnel de ses employés en vue d'améliorer son service à la clientèle.

Assiduité

Au cours de l'exercice 2002-2003, le nombre des absences pour des raisons telles que la maladie, les congés de maternité, les obligations personnelles ou familiales s'est élevé à 6,5 jours par employé, ce qui représente un taux d'absentéisme de 2,5 %. Ce taux est légèrement inférieur à celui du dernier exercice financier.

Rappelons que le taux d'absentéisme d'Investissement Québec est inférieur de 15 % au taux d'absentéisme moyen au Québec (2000).

Assiduité (absentéisme) au 31 mars 2003

	Investissement Québec		Québec [3]
	2002-2003	2001-2002	2000
Jours perdus par travailleur dans l'année [1]	6,5	6,4	7,8
Taux d'absentéisme par année [2]	2,5 %	2,5 %	3,0 %

(1) En jours ouvrables.
(2) Le taux d'absentéisme est obtenu en divisant le nombre de jours perdus par travailleur dans l'année par 260 jours.
(3) Source : Statistique Canada, CANSIM II, tableau 279-0029, données pour l'année 2000.

Taux de roulement

Le taux de roulement de la Société s'établit à 7 %, soit 26 départs en 2002-2003, comparativement à 8,8 %, soit 31 départs en 2001-2002.

Méthode d'évaluation du rendement

La méthode d'évaluation du rendement exige que tous les employés de la Société, quelle que soit leur fonction, soient soumis à une évaluation périodique selon des objectifs de rendement. Une politique de rémunération incitative est liée à cette méthode, stipulant que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

Loi sur l'équité salariale et Investissement Québec

La Société a acquis son caractère d'employeur distinct du gouvernement en 2001 et s'est vu conférer la responsabilité de la réalisation du programme d'équité salariale.

Les deux groupes visés par le programme étaient le personnel professionnel et le personnel de bureau et technique. Pour les professionnels, le dossier d'équité est réglé. En ce qui concerne les employés de bureau et technique, seul l'affichage des postes doit être complété, ce qui ne constitue généralement qu'une formalité.

Analyse des processus

Le travail d'analyse des processus opérationnels amorcé par la Société cette année a permis de mettre à contribution, outre les membres du comité de direction et les gestionnaires, une cinquantaine d'employés de la Société, qui ont analysé et schématisé les processus opérationnels actuellement en vigueur à Investissement Québec.

Cette forte participation des employés de la Société à un tel projet témoigne de l'intérêt et de l'engagement de ces derniers à faire évoluer les choses et de leur souci d'améliorer les façons de faire dans une recherche d'efficacité constante.

Instruments de gestion

Plan d'affaires triennal 2002-2005

La Société a terminé l'élaboration de son plan d'affaires triennal 2002-2005, lequel a été approuvé par le gouvernement en novembre 2002. Ce plan définit les stratégies, les moyens d'action, les objectifs de performance de même que la contribution du gouvernement au financement des activités de la Société. Il a été présenté aux employés en cours d'année.

Plan d'action

Pour réaliser son plan d'affaires triennal, la Société établit annuellement un plan d'action indiquant les activités récurrentes et les activités de développement sélectionnées en fonction des stratégies définies dans le plan d'affaires. Le plan d'action 2002-2003 a été communiqué aux employés de la Société par les gestionnaires.

Suivi des activités

Afin de suivre ses activités, ses résultats et ses engagements financiers et afin de soutenir ses prises de décisions, la Société dispose de différents outils, dont un tableau de bord. Ce tableau comprend les objectifs fixés en début d'année en matière d'investissement, de création d'emplois et de promotion du Québec et leur degré de réalisation.

Chaque trimestre, une version complète du tableau de bord est remise au comité de direction présentant des données détaillées sur tous les programmes administrés par la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle, les délais de traitement des dossiers, les activités de promotion et de communication, la gestion des ressources humaines, budgétaires et matérielles, et les résultats financiers trimestriels.

D'autres outils de suivi sont également utilisés, tels un sommaire mensuel et des rapports à l'intention des gestionnaires des dossiers de financement. Ces derniers disposent également d'indicateurs de gestion interactifs, qui leur permettent d'effectuer un suivi détaillé et hebdomadaire de leurs dossiers de financement. Par ailleurs, le comité de direction utilise un tableau de suivi de ses actions.

Enfin, le tableau de bord est transmis aux employés dans le site intranet de la Société.

Gestion des risques financiers et opérationnels

La Société dispose de plusieurs instruments pour gérer les risques auxquels elle est exposée de par la nature de ses activités, notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels.

Risque de crédit

Pour la Société, le risque de crédit est principalement associé aux pertes qu'elle pourrait subir en raison de la qualité du crédit de ses clients. En cette matière, elle dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse et de l'autorisation d'une intervention financière. En outre, un suivi systématique de toute intervention financière est effectué, y compris l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de l'entreprise cliente, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision trimestrielle de la catégorie de risque afin de déterminer la provision pour pertes et, dans le cas des comptes en difficulté, une mise à jour trimestrielle de la valeur des sûretés.

Risque de marché

Le risque de marché, selon les activités de la Société, découle essentiellement des fluctuations des taux d'intérêt. À cet égard, la Société vise le meilleur appariement possible des échéances de taux des éléments d'actif et de passif. Ainsi, la plus grande partie de son portefeuille de prêts à taux variables hebdomadaires ou mensuels est financée par des emprunts d'une durée d'environ un mois. La Société complète l'appariement à l'aide de produits dérivés. Ce mode d'opération est encadré par une politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé aux difficultés que pourrait avoir la Société à obtenir des capitaux à coût raisonnable en raison de la volatilité des marchés. Le mode de gestion de ce risque est encadré par la politique globale de financement. La Société maintient une diversité de ses sources de financement et elle dispose d'un programme d'emprunts, tant à court terme qu'à long terme, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont suffisants pour parer aux imprévus.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la Société subisse une perte en raison d'une insuffisance ou de la défaillance des systèmes et des processus ou d'une erreur humaine. Pour gérer ce risque, la Société dispose de plusieurs moyens, dont l'établissement et le suivi de procédures en matière de processus d'information, d'interventions financières et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mesures touchent :

- la délégation de pouvoir et la séparation des tâches ;
- la production rapide d'une information de gestion fiable, tels les tableaux de bord ;
- la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques ;
- le processus de planification de la reprise des activités ;
- la compétence et la formation du personnel ;
- les couvertures d'assurances et la protection appropriées des biens matériels et des locaux.

SECTION

_Information financière

05

Revue de l'activité financière par la direction 51

Commentaires généraux 51

Bilan 52

État des résultats 53

État des flux de trésorerie 53

États financiers 54

Déclaration de responsabilité à l'égard des renseignements financiers 54

Rapport du vérificateur 55

Bilan consolidé 56

États consolidés des résultats et de l'excédent 57

État consolidé des flux de trésorerie 58

Notes complémentaires aux états financiers consolidés 59

Revue de l'activité financière par la direction

Commentaires généraux

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les états financiers de ses filiales en propriété exclusive, soit La Financière du Québec, IQ Immigrants Investisseurs inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc. et 9109-3294 Québec inc. Ces états comprennent le bilan consolidé, les états consolidés des résultats et de l'excédent, l'état consolidé des flux de trésorerie et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

La croissance de la valeur nette du portefeuille d'interventions financières de la Société s'est poursuivie au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Le portefeuille a augmenté de 21 %, pour passer de 1,49 milliard de dollars au 31 mars 2002 à 1,80 milliard au 31 mars 2003.

Ce portefeuille est composé de prêts, d'actions, de parts et de garanties. Les prêts, les actions et les parts sont inscrits à l'actif du bilan de la Société. Quant aux garanties, elles ne figurent pas au bilan, compte tenu du fait qu'elles ne sont ni un élément d'actif ni un élément de passif. Cependant, elles sont présentées au bas du bilan et totalisent les sommes que la Société pourrait être appelée à payer en cas de défaut de paiement des entreprises.

Les interventions financières composant le portefeuille de la Société se subdivisent en trois grandes catégories, soit les interventions garanties par le gouvernement du Québec, les interventions garanties à 50 % et celles non garanties. La partie du portefeuille qui est garantie par le gouvernement et la partie non garantie sont présentées distinctement dans les notes complémentaires aux états financiers. Le gouvernement assume entièrement les pertes liées aux interventions financières garanties, alors que la Société supporte les pertes associées aux interventions financières non garanties. Quant aux pertes associées aux interventions garanties à 50 %, elles sont assumées à parts égales par le gouvernement du Québec et la Société.

Bilan

L'actif total au 31 mars 2003 s'établit à 1,82 milliard de dollars, en hausse de 44 % par rapport à l'actif total au 31 mars 2002. Cette augmentation provient principalement d'une hausse substantielle du montant des placements d'IQ Immigrants Investisseurs inc., qui sont passés de 154,9 millions de dollars au 31 mars 2002 à 438,0 millions au 31 mars 2003, et d'une augmentation importante des prêts.

Par ailleurs, le solde des garanties s'est accru substantiellement, passant de 703,8 millions de dollars pour l'exercice précédent à 883,8 millions.

La provision cumulée pour pertes a atteint 437,9 millions de dollars au 31 mars 2003. Exprimée en pourcentage du solde du portefeuille d'interventions financières de la Société, elle est relativement stable depuis les quatre dernières années, comme le démontre le tableau ci-dessous :

Provision cumulée pour pertes en % du portefeuille

Le ratio emprunts/capitaux propres, soit le rapport du total des emprunts à court et à long terme sur l'avoir de la Société, a évolué comme suit :

Ratio emprunts / capitaux propres

Par ailleurs, le ratio capitaux propres sur la valeur nette du portefeuille d'interventions financières non garanties est passé de 0,52 au 31 mars 2002 à 0,65 au 31 mars 2003, démontrant la saine capitalisation de la Société en ce qui a trait aux risques dont elle assume les pertes.

État des résultats

La Société a réalisé un revenu net de 22,6 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, par rapport à 29,4 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution est attribuable à une baisse des revenus non récurrents (primes au risque et quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite) ainsi qu'à une diminution des frais d'intérêt. Cependant, le revenu net excède de 14 millions de dollars le revenu net de 8,5 millions de dollars prévu au plan d'affaires de la Société. L'écart s'explique par une diminution de la provision pour pertes assumée par la Société et par un revenu non récurrent important (prime sur option).

Par ailleurs, la dépense totale de provision pour pertes s'élève à 141,3 millions de dollars, soit 6,9 % du portefeuille d'interventions financières moyen, comparativement à 114,7 millions de dollars, soit 6,6 % du portefeuille d'interventions financières moyen de l'exercice 2001-2002. La dépense de provision pour pertes assumée par la Société, quant à elle, s'établit à 15,8 millions de dollars, par rapport à 15,2 millions en 2001-2002. La Société anticipait une dépense à ce titre de 20,9 millions de dollars dans son plan d'affaires ; toutefois, la situation financière des entreprises clientes a été meilleure que prévu.

Les frais d'exploitation et d'administration se sont élevés à 41,5 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du solde moyen du portefeuille d'interventions financières, ils ont évolué comme suit :

Frais d'exploitation et d'administration en % du portefeuille moyen

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation sont de 1,5 million de dollars. Quant aux sorties de fonds découlant des activités d'investissement, elles se sont établies à 542,0 millions de dollars pour le présent exercice, en raison de l'augmentation du solde des placements et des prêts. Pour les mêmes raisons, les flux de trésorerie liés aux activités de financement se sont élevés à 510,9 millions de dollars.

États financiers

Déclaration de responsabilité à l'égard des renseignements financiers

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées (énoncées à la note 2 des états financiers).

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le comité de vérification reçoit rapidement les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements, notamment la *Loi sur l'administration financière*.

André Côté
Vice-président à l'administration et
président-directeur général par intérim

Renaud Gilbert, CA
Directeur de la comptabilité
et de la trésorerie

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juin 2003

Bilan consolidé

Au 31 mars (en milliers de dollars)

Actif	**2003**	2002
Placements temporaires (note 3)	**73 625**	34 101
Placements (note 4)	**438 024**	155 009
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 5 et 9)	**825 344**	699 169
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 9)	**65 873**	67 913
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 9)	**21 191**	21 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	**345 328**	253 904
Immobilisations (note 10)	**4 470**	5 778
Autres éléments d'actif (note 11)	**46 812**	20 748
Total de l'actif	**1 820 667**	1 257 977

Passif et avoir		
Passif		
Chèques en circulation moins l'encaisse	**–**	796
Découvert bancaire	**899**	–
Emprunts à court terme (note 12)	**399 600**	355 100
Emprunts à long terme (note 13)	**1 004 351**	537 238
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	**5 369**	9 207
Provision cumulée pour pertes sur garanties (notes 8 et 9)	**205 044**	175 467
Autres éléments de passif (note 14)	**23 446**	20 855
	1 638 709	1 098 663
Avoir		
Avoir initial	**32 944**	32 944
Excédent	**149 014**	126 370
	181 958	159 314
Total du passif et de l'avoir	**1 820 667**	1 257 977

Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 9)	**883 754**	703 831

Engagements (note 22)

Éventualités (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

André Côté
Président du conseil d'administration par intérim

Léopold Beaulieu
Administrateur

États consolidés des résultats et de l'excédent

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2003	2002
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (note 15)	**63 903**	61 667
Primes au risque		
Options d'achat d'actions	**5 288**	832
Autres	**2 412**	14 157
Honoraires de garantie	**11 360**	9 171
Commissions d'engagement	**7 722**	6 830
Gain sur disposition d'actions	**222**	15
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	**266**	8 309
Autres revenus (note 16)	**1 075**	742
	92 248	101 723
Frais d'intérêt (note 17)	**(26 119)**	(42 996)
Honoraires d'intermédiaires financiers	**(10 435)**	(2 743)
Revenu net avant la provision pour pertes et les éléments suivants	**55 694**	55 984
Provision pour pertes (note 9)	**(141 277)**	(114 695)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 9)	**125 450**	99 532
Revenu net avant les éléments suivants	**39 867**	40 821
Contributions financières (note 18)	**(79 634)**	(112 822)
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 18)	**77 271**	112 787
Frais d'exploitation et d'administration (note 19)	**(41 523)**	(37 692)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	**27 585**	26 799
Autres dépenses	**(922)**	(464)
Revenu net	**22 644**	29 429
Excédent au début	**126 370**	96 941
Excédent à la fin	**149 014**	126 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2003	2002
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Revenu net	**22 644**	29 429
Ajustements pour :		
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	**199**	34
Amortissement de l'escompte et de la prime sur les emprunts à long terme	**(994)**	41
Amortissement de l'escompte sur les placements	**(15 112)**	(2 976)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés	**4 275**	555
Gain sur disposition d'actions	**(222)**	(15)
Virement de revenus reportés	**(192)**	(192)
Provision pour pertes	**141 277**	114 695
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	**(125 450)**	(99 532)
Amortissement des immobilisations	**2 218**	2 027
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	**38**	4
	28 681	44 070
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation (note 20)	**(27 217)**	42 492
	1 464	86 562
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois	**(69 083)**	–
Acquisition de placements	**(267 941)**	(150 726)
Augmentation nette des prêts	**(195 439)**	(37 715)
Diminution (augmentation) nette des actions	**16 080**	(3 313)
Diminution (augmentation) nette des parts	**(82)**	57
Acquisition d'immobilisations	**(910)**	(1 756)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	**(24 642)**	(8 752)
	(542 017)	(202 205)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des emprunts à court terme	**44 500**	133 600
Emprunts à long terme	**674 089**	195 600
Remboursement des emprunts à long terme	**(205 982)**	(148 218)
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés	**(1 716)**	–
	510 891	180 982
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	**(29 662)**	65 339
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**33 305**	(32 034)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**3 643**	33 305

Espèces et quasi-espèces		
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois	**4 542**	34 101
Chèques en circulation moins l'encaisse	**–**	(796)
Découvert bancaire	**(899)**	–
	3 643	33 305

Information supplémentaire		
Intérêts payés	**30 740**	44 606

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2003 (en milliers de dollars)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* (L.R.Q., c. I-16.1) et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement. De plus, la Société administre la *Loi sur les Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise* (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu de l'article 28 de sa loi constitutive.

La Financière du Québec, filiale à part entière d'Investissement Québec, a pour objet de soutenir par ses interventions financières les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès des institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la *Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif* (L.R.Q., c. A-12.1).

L'article 46 de la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* édicte que la Société mère établit un plan d'affaires, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 6 novembre 2002 (décret numéro 1296-2002) et prend fin le 31 mars 2005.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-après. Ces états financiers comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit La Financière du Québec, IQ Immigrants Investisseurs inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc. et 9109-3294 Québec inc.

Espèces et quasi-espèces

La Société présente, dans les espèces et quasi-espèces, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, les chèques en circulation moins l'encaisse ainsi que le découvert bancaire.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode de l'intérêt réel jusqu'à leur échéance.

Le placement dans une société satellite est comptabilisé à la valeur de consolidation.

Prêts, actions et parts

Les prêts, y compris les intérêts courus à recevoir, ainsi que les actions et les parts sont comptabilisés au coût. Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt non garanti par le gouvernement du Québec devient douteux et que les intérêts en souffrance sur le prêt excèdent trois mois, la constatation des intérêts cesse. Les intérêts encaissés sur ces prêts sont inscrits à titre de recouvrement jusqu'à concurrence du montant radié ou provisionné, puis comme revenu d'intérêt par la suite.

La quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite et le revenu de dividendes sur actions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains sur disposition d'actions sont inscrits à la date de la cession des actions.

Les biens saisis destinés à être vendus sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits au moindre du solde du prêt au moment de la saisie ou du produit net estimatif lié à la vente de ces biens. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts non garantis par le gouvernement du Québec restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit, en prêts sans intérêt ou en actions privilégiées est ramenée à la valeur actualisée des flux monétaires nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur actualisée, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêt.

Les actions ordinaires provenant de prêts restructurés non garantis par le gouvernement du Québec sont comptabilisées selon la valeur comptable de celles-ci immédiatement après la restructuration. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gain sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Le solde des garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes, est présenté au bas du bilan de la Société.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement. Les débours sont alors appliqués en réduction du solde des garanties et de la provision cumulée pour pertes sur garanties.

Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif selon les conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, actions ou parts.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur prêts, actions et parts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision cumulée pour pertes sur les garanties est inscrite au passif du bilan de la Société. Ces provisions représentent, selon la Société, l'estimation la plus précise possible des montants prévisibles de pertes sur les interventions financières faisant partie de son portefeuille.

À l'exception des entreprises bénéficiant des programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, les sociétés clientes sont regroupées en cinq catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit ; la catégorisation des entreprises est régulièrement mise à jour.

Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Une autre inclut les entreprises dont l'insolvabilité à court terme semble probable. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une ou l'autre de ces catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces deux catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement des dossiers faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les trois autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables un an après le classement des entreprises.

Les entreprises faisant partie de l'une ou l'autre des catégories de risque décrites précédemment, pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Pour les programmes d'investissement en démarrage et redémarrage d'entreprises, une provision globale est calculée. Cette provision correspond au montant des garanties autorisées auquel est appliqué un taux basé sur l'expérience, diminué des débours de garantie dans ces programmes.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon des conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre les risques d'insolvabilité décrits précédemment et les risques inhérents au contrat de prêt.

Les actions d'une classe particulière sont des actions non participantes, sans dividende et sans date de rachat prévue. Ces actions font l'objet d'une provision pour pertes spécifique.

Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec assume une quote-part de la provision pour pertes de la Société. Cette quote-part correspond à la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec.

À recevoir du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur les interventions financières garanties, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières, et en lui versant des honoraires. Le solde à recevoir de ces contributions figure au poste « Autres éléments d'actif ».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels et matériel informatique	33 1/3 %
Développement informatique	20 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Frais d'émission, escomptes et primes sur les emprunts à long terme

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sur les emprunts à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de l'emprunt concerné, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés sont inclus dans les autres éléments d'actif. Les escomptes et les primes reportés sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts auxquels ils sont associés.

Terrains destinés à la vente

Les terrains sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette. Le coût englobe les frais relatifs aux travaux de décontamination et d'assainissement.

Revenus reportés

La contribution du gouvernement du Québec à l'acquisition de certaines immobilisations est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et aux mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société exige généralement de l'entreprise cliente une prime pour tenir compte du risque. La prime sous forme d'option d'achat d'actions est comptabilisée au moment où il y a entente avec le client quant au montant exact et quant à la date de paiement de cette prime. La prime sous forme de participation aux bénéfices est encaissable et comptabilisée au plus tard six mois après la fin de l'exercice financier de l'entreprise. La prime de nature forfaitaire est comptabilisée au moment où elle devient exigible selon le contrat.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – options d'achat d'actions » de l'état des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'un immigrant investisseur, pour la recherche d'une entreprise à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur sont reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier.

Instruments financiers dérivés

La Société détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont utilisés en tant que couverture à seule fin d'apparier les éléments d'actif et de passif sensibles aux taux d'intérêt. Les gains ou les pertes réalisés qui s'y rapportent sont constatés sur la durée de la position connexe, à titre d'ajustement aux frais d'intérêts. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments financiers sont reportés.

Conversion des devises

Les garanties exprimées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les comptes de résultats sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de données suffisantes pour appliquer les normes relatives aux régimes à prestations déterminées.

3. Placements temporaires

	2003	2002
Acceptations bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,82 % à 3,07 %, échéant entre le 1er avril et le 21 mai 2003	**4 542**	34 101
Acceptations bancaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition, de 2,70 % à 3,41 %, échéant entre le 7 avril et le 23 octobre 2003	**69 083**	–
	73 625	34 101

4. Placements

	2003	2002
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 4,29 % à 6,01 %, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 26 mars 2008, valeur nominale de 535 600 milliers de dollars	**437 981**	154 928
Apport de capital, à la valeur de consolidation – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	**43**	81
	438 024	155 009

Les échéances des placements se détaillent comme suit :

2006	2007	2008	Aucune échéance
1 600	**195 600**	**338 400**	**43**

5. Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

			2003	2002
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	**Total**	Total
Prêts				
Portant intérêt				
Taux fixe (1)	11 504	137 659	**149 163**	125 468
Taux variable (2)	43 247	243 772	**287 019**	99 057
	54 751	381 431	**436 182**	224 525
Sans intérêt	372	469 308	**469 680**	470 812
Restructurés	4 431	–	**4 431**	3 023
Douteux	26 144	94 492	**120 636**	137 130
	85 698	945 231	**1 030 929**	835 490
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(6 875)	(56 964)	**(63 839)**	(13 699)
Prêts sans intérêt	(36)	(31 002)	**(31 038)**	(17 386)
Prêts restructurés	(3 810)	–	**(3 810)**	(2 619)
Prêts douteux	(18 775)	(88 123)	**(106 898)**	(102 617)
	(29 496)	(176 089)	**(205 585)**	(136 321)
	56 202	769 142	**825 344**	699 169

Les encaissements de capital prévus sur les prêts se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	17 978	89 203	**107 181**	125 364
De 1 à 2 ans	13 239	84 236	**97 475**	66 430
De 2 à 3 ans	11 989	85 327	**97 316**	112 127
De 3 à 4 ans	12 818	129 125	**141 943**	68 033
De 4 à 5 ans	8 211	75 394	**83 605**	87 636
De 5 à 10 ans	19 720	328 270	**347 990**	223 372
Plus de 10 ans	1 743	153 676	**155 419**	152 528
	85 698	945 231	**1 030 929**	835 490

(1) Les taux d'intérêt fixes se situent entre 3 % et 12 % au 31 mars 2003 (entre 3 % et 12 % au 31 mars 2002).
(2) Le taux d'intérêt variable de la Société est de 6,25 % au 31 mars 2003 (5,25 % au 31 mars 2002).

6. Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

			2003	2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	**Total**	Total
Actions				
Ordinaires	1 182	11 966	**13 148**	24 892
Privilégiées	1 285	67 769	**69 054**	71 142
D'une classe particulière	–	8 103	**8 103**	9 303
Ordinaires provenant de prêts restructurés	1 231	–	**1 231**	1 231
Privilégiées provenant de prêts restructurés	1 170	–	**1 170**	1 996
	4 868	87 838	**92 706**	108 564
Provision cumulée pour pertes				
Actions ordinaires	(631)	(9 391)	**(10 022)**	(20 848)
Actions privilégiées	(463)	(6 578)	**(7 041)**	(8 997)
Actions d'une classe particulière	–	(8 103)	**(8 103)**	(9 303)
Actions ordinaires provenant de prêts restructurés	(661)	–	**(661)**	(302)
Actions privilégiées provenant de prêts restructurés	(1 006)	–	**(1 006)**	(1 201)
	(2 761)	(24 072)	**(26 833)**	(40 651)
	2 107	63 766	**65 873**	67 913

Les échéanciers de rachat des actions se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	–	80	**80**	–
De 1 à 2 ans	–	115	**115**	–
De 2 à 3 ans	–	163	**163**	–
De 3 à 4 ans	–	163	**163**	68
De 4 à 5 ans	371	129	**500**	661
De 5 à 10 ans	263	16 890	**17 153**	16 996
Plus de 10 ans	–	45 000	**45 000**	45 000
	634	62 540	**63 174**	62 725
Aucune échéance	4 234	25 298	**29 532**	45 839
	4 868	87 838	**92 706**	108 564

La Société détient des actions émises par des sociétés ouvertes. La valeur nette comptable de ces actions au 31 mars 2003 est de 1 936 milliers de dollars (2 358 milliers de dollars au 31 mars 2002). Selon les cotes en Bourse au 31 mars 2003, ces actions ont une valeur de 4 934 milliers de dollars (7 990 milliers de dollars au 31 mars 2002).

7. Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

			2003	2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	**Total**	Total
Parts				
Privilégiées de coopératives	64	2 660	**2 724**	2 642
D'une société en commandite	–	18 949	**18 949**	18 949
	64	21 609	**21 673**	21 591
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées de coopératives	(4)	(478)	**(482)**	(236)
Parts d'une société en commandite	–	–	**–**	–
	(4)	(478)	**(482)**	(236)
	60	21 131	**21 191**	21 355

Les échéanciers de rachat des parts se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	–	38	**38**	4
De 1 à 2 ans	–	411	**411**	7
De 2 à 3 ans	–	18 636	**18 636**	373
De 3 à 4 ans	4	53	**57**	18 590
De 4 à 5 ans	4	58	**62**	4
De 5 à 10 ans	11	488	**499**	133
	19	19 684	**19 703**	19 111
Aucune échéance	45	1 925	**1 970**	2 480
	64	21 609	**21 673**	21 591

8. Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

			2003	2002
	Non garanties par le gouvernement du Québec	Garanties par le gouvernement du Québec	**Total**	Total
Garanties				
D'emprunt	234 519	357 574	**592 093**	598 309
D'engagement financier	45 490	451 215	**496 705**	280 989
	280 009	808 789	**1 088 798**	879 298
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(50 110)	(104 018)	**(154 128)**	(152 427)
Garanties d'engagement financier	(10 245)	(40 671)	**(50 916)**	(23 040)
	(60 355)	(144 689)	**(205 044)**	(175 467)
	219 654	664 100	**883 754**	703 831

Les échéances des garanties se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	52 023	38 901	**90 924**	111 526
De 1 à 2 ans	21 488	35 289	**56 777**	53 971
De 2 à 3 ans	13 043	3 259	**16 302**	15 760
De 3 à 4 ans	15 890	81 562	**97 452**	23 333
De 4 à 5 ans	21 675	17 860	**39 535**	84 999
De 5 à 10 ans	148 325	160 186	**308 511**	262 729
Plus de 10 ans	7 565	471 732	**479 297**	326 980
	280 009	808 789	**1 088 798**	879 298

9. Provision cumulée pour pertes

			2003	2002
	Interventions financières non garanties par le gouvernement du Québec	Interventions financières garanties par le gouvernement du Québec [1]	**Total**	Total
Solde au début de l'exercice	98 771	253 904	**352 675**	275 281
Provision pour pertes	15 827	125 450	**141 277**	114 695
Recouvrements	646	179	**825**	636
Radiations [2]	(11 171)	(27 926)	**(39 097)**	(22 729)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	(11 457)	(6 279)	**(17 736)**	(15 208)
	92 616	345 328	**437 944**	352 675

La provision cumulée pour pertes se répartit comme suit :				
Prêts	29 496	176 089	**205 585**	136 321
Actions	2 761	24 072	**26 833**	40 651
Parts	4	478	**482**	236
Garanties	60 355	144 689	**205 044**	175 467
	92 616	345 328	**437 944**	352 675

La Société peut exiger des sûretés aux entreprises. Cependant, la provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité à court terme semble probable.

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.
(2) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 990 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (214 milliers de dollars au 31 mars 2002).

10. Immobilisations

			2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
Logiciels et matériel informatique	2 844	(2 159)	**685**	1 090
Développement informatique	5 695	(4 168)	**1 527**	2 606
Mobilier de bureau	469	(97)	**372**	331
Améliorations locatives [1]	2 412	(526)	**1 886**	1 751
	11 420	(6 950)	**4 470**	5 778

(1) Les améliorations locatives ont trait à des immobilisations appartenant à la Société immobilière du Québec ou louées par celle-ci.

11. Autres éléments d'actif

	2003	2002
À recevoir du gouvernement du Québec	**13 406**	9 929
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés	**28 620**	8 253
Frais d'émission sur les emprunts à long terme reportés [1]	**1 568**	51
Actif lié aux instruments financiers dérivés	**93**	–
Terrains destinés à la vente (note 25) [2]	**290**	270
Autres débiteurs [3]	**2 835**	2 245
	46 812	20 748

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.
(2) Le locataire de l'un des terrains a l'option d'acheter celui-ci pour une somme de un dollar, plus l'excédent du coût des travaux d'assainissement sur le total des versements effectués par celui-ci à la filiale 9071-2076 Québec inc., tel que mentionné à la convention de bail. Le locataire de l'autre terrain a l'option d'acheter celui-ci pour la somme de un dollar.
(3) Incluent 37 milliers de dollars à recevoir d'entités apparentées au 31 mars 2003 (80 milliers de dollars au 31 mars 2002).

12. Emprunts à court terme

	2003	2002
Acceptations bancaires – institutions financières, de 3,05 % à 3,22 %, échéant entre le 1er et le 30 avril 2003	**256 100**	193 600
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, de 3,12 % à 3,15 %, échéant entre le 16 et le 23 avril 2003	**143 500**	161 500
	399 600	355 100

En vertu des décrets 310-2002 et 311-2002, datés du 20 mars 2002, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 700 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2003, et de 600 000 milliers de dollars par la suite jusqu'au 30 septembre 2006, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à court terme en cours des deux sociétés ne peut excéder ces limites.

Au 31 mars 2003, la Société disposait de marges de crédit bancaire totalisant 10 000 milliers de dollars, renouvelables en septembre 2003. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base du prêteur.

13. Emprunts à long terme

	2003	2002
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
– 9,25 %, échu le 1er avril 2002	–	171 214
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,168 %, échu le 21 août 2002	–	34 768
– 7,50 %, échéant le 1er décembre 2003, valeur nominale de 34 116 milliers de dollars (taux effectif de 7,81 %)	**34 096**	34 056
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,034 %, échéant le 1er décembre 2003	**100 000**	100 000
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,1850 %, échéant le 1er octobre 2007	**75 000**	–
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,2808 %, échéant le 17 juillet 2009	**175 000**	–
– 8 %, échéant le 1er décembre 2010, valeur nominale de 75 600 milliers de dollars (taux effectif de 6,14 %)	**84 255**	–
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre le 24 janvier 2006 et le 2 avril 2008 (1)	**536 000**	197 200
	1 004 351	537 238

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Les montants des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2004	2005	2006	2007	2008
134 116	–	**1 600**	**195 600**	**413 400**

En vertu des décrets 482-2002 et 483-2002, datés du 24 avril 2002 et modifiés par le décret 342-2003, daté du 5 mars 2003, la Société et sa filiale La Financière du Québec sont autorisées à contracter des emprunts à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 500 000 milliers de dollars, et ce, jusqu'au 30 septembre 2006, auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le total des emprunts à long terme en cours des deux sociétés ne peut excéder cette limite.

14. Autres éléments de passif

	2003	2002
Revenus reportés (1)	**2 566**	2 512
Contributions financières non remboursables et garanties à payer	**7 159**	7 748
Congés de maladie et vacances à payer (note 24)	**9 060**	7 367
Passif lié aux instruments financiers dérivés	**132**	–
Honoraires d'intermédiaires financiers à payer	**938**	80
Autres créditeurs (2)	**3 591**	3 148
	23 446	20 855

(1) Incluent la contribution reportée du gouvernement du Québec à l'acquisition d'immobilisations et la contribution reportée du ministère des Régions à la Banque de données pour investisseurs et promoteurs pour des montants représentant respectivement 192 milliers de dollars et 50 milliers de dollars au 31 mars 2003 (384 milliers de dollars et 50 milliers de dollars au 31 mars 2002).
(2) Incluent 1 520 milliers de dollars dus à des entités apparentées au 31 mars 2003 (1 765 milliers de dollars au 31 mars 2002).

15. Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts

	2003	2002
Intérêts sur les prêts	**25 198**	24 686
Intérêts sur les placements	**15 112**	2 976
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	**1 669**	441
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts sur les interventions financières garanties à rendement réduit ou nul [1]	**21 924**	33 564
	63 903	61 667

(1) Cette contribution vise des interventions financières garanties par le gouvernement du Québec. Elle correspond à l'excédent du coût d'emprunt moyen de la Société sur le rendement de ces interventions.

16. Autres revenus

	2003	2002
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.	**(38)**	(4)
Autres	**1 113**	746
	1 075	742

17. Frais d'intérêt

	2003	2002
Intérêts sur les emprunts à long terme [1]	**16 276**	35 655
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires [2]	**10 643**	7 266
Gains nets sur les instruments financiers dérivés	**(5)**	–
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme [1]	**199**	34
Amortissement des escomptes et des primes sur les emprunts à long terme [1]	**(994)**	41
	26 119	42 996

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.
(2) Les frais d'intérêts sur emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élèvent à 4 248 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (2 744 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002).

18. Contributions financières

			2003	2002
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec [1]	**Total**	Total
Contributions financières non remboursables	2 363	74 674	**77 037**	98 662
Contributions financières à remboursement conditionnel	–	2 597	**2 597**	14 160
	2 363	77 271	**79 634**	112 822

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées à l'état des résultats et de l'excédent.

19. Frais d'exploitation et d'administration [1]

	2003	2002
Salaires et charges sociales	**27 789**	23 718
Loyers	**2 350**	2 543
Déplacements, représentation, publicité et promotion	**4 393**	5 020
Honoraires	**988**	899
Amortissement des immobilisations	**2 218**	2 027
Autres	**3 785**	3 485
	41 523	37 692

(1) Incluent 4 046 milliers de dollars à des entités apparentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 (3 654 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002).

20. Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation

	2003	2002
Autres éléments d'actif	**(4 180)**	57 826
Intérêts échus et courus sur les emprunts	**(3 838)**	(1 801)
Autres éléments de passif	**2 783**	3 108
Provision cumulée pour pertes	**(56 008)**	(37 301)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	**34 026**	20 660
	(27 217)	42 492

21. Instruments financiers dérivés

La Société conclut des opérations sous forme de contrats à terme normalisés. Ceux-ci sont des ententes contractuelles qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. Au 31 mars 2003, la marge est de 17 milliers de dollars et elle est incluse dans l'encaisse.

Le tableau qui suit représente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2003, telle qu'elle est représentée par les gains ou les pertes non réalisés.

			2003	2002
	Positif	Négatif	**Montant Net**	Montant Net
Contrats à terme boursiers 3 mois sur acceptations bancaires	–	3	**(3)**	–
Contrats à terme boursiers 10 ans sur obligations canadiennes	78	1	**77**	–
	78	4	**74**	–

22. Engagements

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants non utilisés des interventions financières offertes sous forme de prêts, d'actions, de parts, de garanties et de contributions financières. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins de liquidités futures, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

De plus, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Les montants des engagements se détaillent comme suit :

			2003	2002
	Non garantis par le gouvernement du Québec	Garantis par le gouvernement du Québec	**Total**	Total
Prêts	18 500	691 732	**710 232**	616 170
Actions	–	260 000	**260 000**	–
Parts	375	800	**1 175**	–
Garanties	85 189	687 574	**772 763**	967 422
Contributions financières	50 401	292 608	**343 009**	371 289
Honoraires d'intermédiaires financiers	5 786	–	**5 786**	2 223
	160 251	1 932 714	**2 092 965**	1 957 104

23. Régimes de retraite

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 849 milliers de dollars (710 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2002).

24. Congés de maladie et vacances à payer

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	**7 367**	6 747
Charge de l'exercice	**3 847**	2 072
Prestations versées au cours de l'exercice	**(2 154)**	(1 452)
	9 060	7 367

25. Éventualités

En vertu du décret 1421-98 du gouvernement du Québec daté du 11 novembre 1998, 9071-2076 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 1998 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante du passif environnemental de ce terrain jusqu'à ce que des fonds soient disponibles dans cette filiale pour assumer ce passif. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain pourraient s'élever jusqu'à un montant de 2 200 milliers de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition en décembre 2001 d'un terrain affecté de pollution pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, en partie, du passif environnemental de ce terrain. La Société estime que les coûts de décontamination et d'assainissement du terrain, dont elle doit prendre la charge, pourraient s'élever jusqu'à un montant de 12 200 milliers de dollars. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, a réalisé un gain sur disposition d'actions provenant d'une option d'un montant de 4 133 milliers de dollars, suite à la vente de la totalité des actions émises par une entreprise. Dans le cadre de cette transaction, la filiale, à titre de vendeur, s'est engagée à indemniser les actionnaires dirigeants à l'égard des dommages ou pertes que ces derniers pourraient subir en raison des garanties qu'ils ont données à l'acquéreur. Le montant maximal que la filiale pourrait être tenue de débourser à ce titre est de 620 milliers de dollars.

À la suite de la modification de la loi constitutive de la Société en décembre 2001 créant La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, cette dernière n'est pas exemptée du paiement de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente du Québec (TVQ). Ainsi, la filiale pourrait être tenue de payer la TPS et la TVQ, rétroactivement, selon les dispositions légales qui pourraient être applicables. La filiale n'est actuellement pas en mesure de déterminer quelles sont les dispositions qui s'appliqueront et, par conséquent, le montant des taxes à payer. Cependant, le montant maximal que la filiale pourrait être tenue de débourser en vertu des coûts antérieurs au 31 mars 2003 non récupérables relatifs à la TPS et à la TVQ est de 1 612 milliers de dollars.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

26. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

27. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2003.

28. Bilans d'Investissement Québec et de ses filiales

						2003	2002
Actif	Investissement Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications (1)	**Total consolidé**	Total consolidé
Encaisse	544	–	–	100	(644)	**–**	–
Placements temporaires	–	–	73 625	–	–	**73 625**	34 101
Placements	–	–	437 981	43	–	**438 024**	155 009
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	675 250	150 094	–	–	–	**825 344**	699 169
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	59 880	5 993	–	–	–	**65 873**	67 913
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	18 949	2 242	–	–	–	**21 191**	21 355
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	251 772	93 556	–	–	–	**345 328**	253 904
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	142 832	–	–	–	(142 832)	**–**	–
Avances à des filiales	27 040	–	–	–	(27 040)	**–**	–
Immobilisations	4 470	–	–	–	–	**4 470**	5 778
Autres éléments d'actif	14 792	3 690	28 620	1 646	(1 936)	**46 812**	20 748
Total de l'actif	1 195 529	255 575	540 226	1 789	(172 452)	**1 820 667**	1 257 977
Passif et avoir							
Passif							
Chèques en circulation moins l'encaisse	–	–	–	–	–	**–**	796
Découvert bancaire	–	1 543	–	–	(644)	**899**	–
Emprunts à court terme	399 600	–	–	–	–	**399 600**	355 100
Emprunts à long terme	468 351	–	536 000	–	–	**1 004 351**	537 238
Intérêts échus et courus sur les emprunts	5 369	–	–	–	–	**5 369**	9 207
Avances de la Société mère	–	25 372	–	1 668	(27 040)	**–**	–
Provision cumulée pour pertes sur garanties	120 011	85 033	–	–	–	**205 044**	175 467
Autres éléments de passif	20 240	3 591	1 371	180	(1 936)	**23 446**	20 855
	1 013 571	115 539	537 371	1 848	(29 620)	**1 638 709**	1 098 663
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	60 877	1	3	(60 881)	**32 944**	32 944
Excédent (déficit)	149 014	79 159	2 854	(62)	(81 951)	**149 014**	126 370
	181 958	140 036	2 855	(59)	(142 832)	**181 958**	159 314
Total du passif et de l'avoir	1 195 529	255 575	540 226	1 789	(172 452)	**1 820 667**	1 257 977
Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	543 690	340 064	–	–	–	**883 754**	703 831

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

29. États des résultats et de l'excédent d'Investissement Québec et de ses filiales

	Investissement Québec non consolidé	La Financière du Québec	IQ Immigrants Investisseurs inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	**2003 Total consolidé**	2002 Total consolidé
Revenus d'intérêt et contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts	35 528	12 416	16 724	–	(765)	**63 903**	61 667
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	–	5 288	–	–	–	**5 288**	832
Autres	191	2 221	–	–	–	**2 412**	14 157
Honoraires de garantie	2 764	8 596	–	–	–	**11 360**	9 171
Commissions d'engagement	3 208	4 514	–	–	–	**7 722**	6 830
Gain sur disposition d'actions	–	222	–	–	–	**222**	15
Quote-part des bénéfices distribués par une société en commandite	266	–	–	–	–	**266**	8 309
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	–	436	–	–	(436)	**–**	–
Autres revenus	1 032	81	–	(38)	–	**1 075**	742
	42 989	33 774	16 724	(38)	(1 201)	**92 248**	101 723
Frais d'intérêt	(26 108)	(776)	–	–	765	**(26 119)**	(42 996)
Honoraires d'intermédiaires financiers	–	–	(10 435)	–	–	**(10 435)**	(2 743)
Honoraires – Société apparentée, La Financière du Québec	–	–	(436)	–	436	**–**	–
Revenu net avant la provision pour pertes et les éléments suivants	16 881	32 998	5 853	(38)	–	**55 694**	55 984
Provision pour pertes	(95 740)	(45 537)	–	–	–	**(141 277)**	(114 695)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement	95 740	29 710	–	–	–	**125 450**	99 532
Revenu net avant les éléments suivants	16 881	17 171	5 853	(38)	–	**39 867**	40 821
Contributions financières	(77 405)	–	(2 363)	134	–	**(79 634)**	(112 822)
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	77 405	–	–	(134)	–	**77 271**	112 787
Frais d'exploitation et d'administration	(22 737)	(18 510)	(276)	–	–	**(41 523)**	(37 692)
Honoraires d'administration – gouvernement du Québec	15 172	12 413	–	–	–	**27 585**	26 799
Autres dépenses	(710)	–	(211)	(1)	–	**(922)**	(464)
Revenu net avant la quote-part des résultats des filiales	8 606	11 074	3 003	(39)	–	**22 644**	29 429
Quote-part des résultats des filiales	14 038	–	–	–	(14 038)	**–**	–
Revenu net	22 644	11 074	3 003	(39)	(14 038)	**22 644**	29 429
Excédent (déficit) au début	126 370	68 085	(149)	(23)	(67 913)	**126 370**	96 941
Excédent (déficit) à la fin	149 014	79 159	2 854	(62)	(81 951)	**149 014**	126 370

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersocietés et reclassifications.

Annexes

1 Produits financiers gérés par Investissement Québec

2 Code de déontologie du conseil d'administration d'Investissement Québec

3 Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

4 Politique linguistique

5 Déclaration de la rémunération des vice-présidents

6 Méthodologie d'évaluation des retombées économiques des projets et du portefeuille

Annexe 1

Produits financiers gérés par Investissement Québec (au 31 mars 2003)

Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE)

Programme de soutien financier visant les projets majeurs d'investissement et de création d'emplois. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une contribution financière remboursable, non remboursable ou à remboursement conditionnel, ou d'obtenir une garantie de prêt pour réaliser leurs projets.

Crédit-acheteur

Garantie de prêt spécialement conçue pour soutenir la vente de biens à des entreprises étrangères.

Financement PME

Prêt ou garantie de prêt servant à financer des projets d'investissement, d'innovation, d'alliance stratégique ou d'exportation réalisés par des PME des secteurs manufacturier, tertiaire moteur ou touristique. Ce programme permet aux entreprises qui ont besoin de liquidités de financer de façon intérimaire les crédits d'impôt auxquels elles ont droit en vertu des mesures fiscales en vigueur. Jusqu'au 31 mars 2003, le programme Financement PME permet de soutenir le fonds de roulement des entreprises confrontées à des problèmes temporaires de liquidités.

Programme favorisant le financement de l'entrepreneuriat collectif

Programme visant à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale, en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.

Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale

Programme de soutien à la capitalisation des organismes à but non lucratif ou des entreprises coopératives.

Déclic PME

Programme destiné à financer les petites entreprises en démarrage ou en émergence, y compris leurs besoins en fonds de roulement, avec possibilité d'octroi de prêt en dernier recours.

Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Programme visant à favoriser le développement économique en injectant dans les entreprises québécoises une partie des revenus de placement confiés par des immigrants investisseurs à IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec.

Société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ)

Outil de capitalisation conçu pour les PME québécoises permettant aux investisseurs de profiter d'avantages fiscaux.

Mesures fiscales

Évaluation des demandes d'admissibilité des entreprises et production des attestations d'admissibilité annuelles ou des certificats relatifs aux crédits d'impôt remboursables.

Biolevier

Programme de soutien à la capitalisation visant à améliorer l'accès au financement des sociétés en croissance du secteur des biotechnologies, notamment par un prêt complémentaire à la mise de fonds d'investisseurs privés, pour soutenir le développement de leurs produits.

Annexe 2

Code de déontologie du conseil d'administration d'Investissement Québec

Le 17 juin 1998, le gouvernement a adopté le décret 824-98 sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Conformément à ce décret, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie lors de la séance tenue le 26 septembre 2000. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion.

Dispositions générales

1. Ce code s'applique à toute personne nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.
2. Les membres adhèrent et contribuent à la réalisation de la mission d'Investissement Québec, telle que décrite à l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), soit :

   « La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

   Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant dans ce domaine un interlocuteur privilégié des entreprises.

   Elle cherche à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Auprès de ceux-ci, elle fait la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit un soutien financier et technique.

   Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

   Elle cherche à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec, qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel ».
3. Le membre adhère aux valeurs et souscrit aux principes généraux de gestion qui sous-tendent l'action d'Investissement Québec, soit : le service au client d'abord, l'approche proactive, la compétence, l'engagement, l'intégrité, l'efficacité et l'efficience.

Règles de déontologie

4. Le membre qui constate, lors d'une séance du conseil d'administration ou du comité exécutif, qu'il se trouve en conflit d'intérêt, doit le dévoiler par écrit au président du conseil d'administration et s'abstenir de participer à toute délibération et décision portant sur l'objet du conflit et en conséquence, se retirer pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
5. Le membre doit éviter de se placer dans une situation où son intérêt personnel entre en conflit avec les obligations de ses fonctions.
6. Le membre qui fournit ou dont un associé fournit des services professionnels sur honoraires ou autre contrepartie à une entreprise, doit s'abstenir pendant toute la période des services de communiquer avec le personnel d'Investissement Québec au sujet de toute opération financière impliquant cette entreprise et la Société. Cette obligation s'étend à l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.

7. Le membre ne peut être désigné administrateur délégué d'Investissement Québec auprès d'une entreprise.
8. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher le membre représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.
9. Le membre est en conflit lorsque lui-même, ses descendants ou son conjoint détiennent, à sa connaissance, i) une participation dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui est une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1) ; ii) une participation de dix pour cent et plus du capital-actions votant dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui n'est pas une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1).
10. Le membre est en conflit lorsque le conseil est saisi d'un dossier concernant son entreprise, son concurrent, l'entreprise d'un client ou celle d'un proche ou d'un dossier d'une entreprise ayant reçu une lettre d'intention ou une lettre d'offre d'une entité dont il est l'administrateur ou l'employé.
11. Le membre ne peut accepter un cadeau ou tout autre avantage, sauf s'il est d'usage ou qu'il a une valeur modeste. Tout autre cadeau ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à Investissement Québec.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu d'une entreprise en relations d'affaires avec Investissement Québec, ni pour lui-même ni pour un tiers.
13. Le membre doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
14. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantage indu de ses fonctions antérieures à Investissement Québec.
15. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant Investissement Québec. Cet interdit s'étend à l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.
16. Un comité d'éthique composé de trois membres nommés par le conseil d'administration d'Investissement Québec est constitué. Ce comité se réunit à la demande du président du conseil d'administration d'Investissement Québec afin d'examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et soumet, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.

Annexe 3

Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Préambule

Le Code d'éthique et de déontologie d'Investissement Québec et de ses filiales est un document qui établit un ensemble de règles de conduite et de comportement dont le respect protège les intérêts de la Société et de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires, ainsi que les intérêts du gouvernement.

Il constitue un complément aux lois gouvernant la société québécoise, aux conventions collectives et aux codes de pratique professionnelle qui régissent le travail des employés de la Société. Sans s'y substituer, il prévaut en toutes circonstances lorsque les règles qui y sont énoncées sont plus précises et plus rigoureuses.

Il est de la responsabilité de tous les employés de prendre connaissance de ce Code et de s'y référer au quotidien dans toutes leurs actions avec leurs collègues, ainsi qu'avec les partenaires, les clients et les fournisseurs d'Investissement Québec et de ses filiales.

Le Code ne pouvant toutefois définir de façon exhaustive toutes les situations ambiguës pouvant impliquer un employé, celui-ci devra se renseigner auprès de son supérieur immédiat ou, si cela lui est impossible, auprès du secrétaire général de la Société pour obtenir conseil sur le comportement à adopter. S'il n'est pas en mesure de consulter ces personnes, il doit agir au meilleur de son jugement, selon l'esprit des principes du Code et des valeurs de la Société.

Champ d'application

Le Code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les employés d'Investissement Québec et de ses filiales, c'est-à-dire les gestionnaires, les conseillers juridiques, les professionnels et le personnel de bureau et technique, qu'ils soient stagiaires, remplaçants, temporaires ou réguliers.

Principes d'éthique et de déontologie à Investissement Québec et dans ses filiales

1. Devoirs et obligations généraux

1.1 Connaître et respecter la loi, les règlements et le Code d'éthique et de déontologie

L'employé doit respecter la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec* et ses règlements, qui définissent le mandat de la Société, son cadre de fonctionnement ainsi que les règles que l'employé doit respecter dans l'exercice de son travail.

L'employé doit attester par écrit qu'il a reçu et lu le présent Code d'éthique et de déontologie (et ses modifications, s'il y a lieu) et qu'il s'engage à respecter les principes qui y sont énoncés.

Si l'employé est amené à travailler avec des clients, des fournisseurs ou des partenaires qui vivent dans d'autres pays, il doit respecter les lois de ces pays. Si l'employé est membre d'un ordre professionnel, il est tenu de respecter les principes de déontologie établis par cet ordre, dans la mesure où ces principes ne vont pas à l'encontre des principes d'éthique et de déontologie de la Société. Dans les deux cas, s'il y a divergence, les lois et principes les plus exigeants s'appliquent.

1.2 Respecter les clients, les fournisseurs, les partenaires et les collègues de travail

L'employé doit faire preuve d'esprit de collaboration, de courtoisie et d'équité en traitant avec respect et impartialité les clients, les fournisseurs, les partenaires et les autres employés avec lesquels il est en relation dans l'exercice de son travail.

L'employé s'engage à éviter toute préférence ou parti pris qui ne saurait être justifié et qui peut provenir de préjugés fondés, notamment, sur le sexe, la race, la couleur, la religion ou les convictions politiques.

L'employé doit faire preuve de jugement quant au contenu des documents qu'il apporte avec lui lors de son travail, que ce soit sous forme électronique ou imprimée. Tout contenu de nature pornographique, violente ou de mauvais goût pouvant choquer les collègues de travail ou ternir la réputation de la Société et ses dirigeants est à proscrire.

L'employé doit s'abstenir d'exercer son travail dans un état susceptible de compromettre la qualité de son rendement.

1.3 Faire preuve de professionnalisme

L'employé doit offrir des services adéquats en faisant preuve d'efficacité et de diligence dans l'exécution des tâches et des responsabilités qui lui sont confiées. S'il est confronté à une situation qui dépasse son champ de compétence, il est tenu de demander l'aide d'un collègue ou d'un supérieur ayant l'expertise requise.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'employé se préoccupe de réunir suffisamment d'information pour pouvoir justifier convenablement ses recommandations. Il respecte, le cas échéant, les normes et les politiques de la Société dans le but d'assurer la qualité de l'information recueillie.

L'employé qui est en contact direct avec des clients, des investisseurs potentiels ou autres a la responsabilité de conseiller ceux-ci adéquatement sur les services qui peuvent leur être offerts. À cette fin, l'employé doit s'appuyer sur une analyse raisonnable pour chacune des recommandations présentées aux clients, aux investisseurs potentiels ou autres afin de les assister dans leurs projets ou présentées aux dirigeants de la Société pour concrétiser des interventions financières auprès de ces clients.

L'employé a la responsabilité de mettre à jour ses compétences afin d'être en mesure d'accomplir ses tâches efficacement pendant toute la durée de son emploi.

2. Devoirs et obligations envers l'employeur

2.1 Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté

L'employé doit tenir des dossiers qui reflètent correctement et en tout temps la réalité des sujets traités et qui présentent avec exactitude et justesse la nature des transactions.

L'employé doit faire preuve de transparence dans ses actions.

L'employé s'engage à utiliser adéquatement et aux fins exclusives de son travail les différents systèmes disponibles à la Société, le matériel informatique et tout matériel ou local mis à sa disposition.

L'employé doit agir avec loyauté, notamment en défendant les intérêts de la Société et en évitant de lui causer du tort, que ce soit en commettant des actes destinés à retarder ou à devancer intentionnellement l'exécution d'un engagement financier ou d'un service, ou en tenant des propos de nature à discréditer l'image de la Société. Cette loyauté envers la Société se prolonge au-delà de la cessation de son emploi au sein de l'organisation.

L'employé doit se conformer à ce qui est exigé par l'emploi et demandé par son supérieur : c'est le respect du lien hiérarchique. S'il estime que les demandes de son supérieur immédiat sont injustes ou déraisonnables, il peut en discuter avec lui et, si la situation ne se corrige pas, s'adresser à son supérieur hiérarchique ou, de façon exceptionnelle et lorsque les circonstances l'exigent, au secrétaire général.

2.2 Déclarer les conflits d'intérêts

2.2.1 Définition et obligations générales

L'employé est en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts lorsqu'il se trouve dans une situation qui peut l'amener directement ou indirectement à choisir :

- entre les intérêts de la Société, de ses clients ou de ses fournisseurs et ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou les intérêts d'une personne avec qui il est lié de quelque façon que ce soit ;
- ou encore entre les intérêts de deux ou plusieurs de ses clients ou fournisseurs.

L'employé est également en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts lorsqu'une situation est susceptible d'affecter son jugement et sa loyauté envers la Société.

L'employé doit prendre les dispositions qui s'imposent pour éviter les conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents. Si l'employé désire obtenir plus d'information sur un cas précis, il peut en tout temps consulter son supérieur et, de façon exceptionnelle et lorsque les circonstances l'exigent, le secrétaire général. Par contre, dans tous les cas où l'employé estime être en conflit d'intérêts ou s'il est dans une situation où il est raisonnablement possible de croire à un conflit d'intérêts, il doit en aviser par écrit, en utilisant le formulaire « Demande d'avis en matière de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts » (voir annexe I), le président-directeur général, qui le guidera, dans les meilleurs délais, sur la démarche à suivre, conformément à l'article 19 de la *Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec*.

L'employé ne doit pas influencer ni chercher à influencer une opération de la Société, utiliser de l'information privilégiée (renseignements confidentiels acquis dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions) ni profiter de son statut d'employé de la Société afin d'en tirer un avantage pour lui-même, pour une relation d'affaires ou pour une personne avec laquelle il est lié de quelque façon que ce soit.

2.2.2 Titres et intérêts

Situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts

Étant donné la nature des activités d'Investissement Québec et de ses filiales, les titres et intérêts que l'employé, ou toute personne avec laquelle il est lié de quelque façon que ce soit, détient dans des entreprises cotées en Bourse ou non peuvent créer des situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Liste des titres et intérêts sous embargo

Dès qu'une entreprise i) inscrite à une bourse reconnue ou ii) qui a l'intention manifeste de s'inscrire à une bourse reconnue, entre en discussion avec Investissement Québec ou l'une de ses filiales quant à une intervention potentielle de celles-ci, elle fait l'objet d'un embargo, et aucun employé ne peut effectuer de transactions sur ces titres ou intérêts. Le nom de l'entreprise est alors inscrit sur la « Liste des titres et intérêts sous embargo ».

Il en est de même d'une entreprise qui s'apprête à déposer ou qui a déposé une demande d'enregistrement auprès d'Investissement Québec à titre de Société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ).

Transactions sur des titres et intérêts

L'employé peut effectuer des transactions sur les titres et intérêts qui ne font pas l'objet d'un embargo à condition de ne pas, de ce fait, se placer en situation de conflit d'intérêts ou en apparence de conflits d'intérêts. L'employé doit, à cette fin, effectuer les vérifications préalables appropriées en vue d'éviter toute situation d'incompatibilité avec les fonctions exercées ou toute utilisation d'une information confidentielle.

À cet effet, l'employé est présumé être en conflit d'intérêts à l'égard d'une entreprise lorsqu'il est responsable du dossier de cette entreprise. Cette dernière règle s'applique également à l'employé impliqué dans le processus d'autorisation du dossier de l'entreprise concernée.

2.3 Devoir de pratique professionnelle envers l'employeur

L'employé peut exercer tout travail à l'extérieur du bureau à la condition expresse que le fait d'exercer ce travail ne le place pas en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts.

L'employé ne doit pas travailler pour son propre compte ou pour celui de quelqu'un d'autre pendant les heures de travail à la Société.

2.4 Appartenance à des conseils d'administration

Lorsque l'employé siège au conseil d'administration d'une entreprise ou d'une organisation ou qu'il est sur le point d'accéder à un tel poste, il doit obligatoirement déclarer par écrit (voir formulaire à l'annexe II) cet état de fait au président-directeur général, qui statuera sur la présence ou non de conflit d'intérêts.

Si l'évaluation de la situation démontre la présence d'un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit d'intérêts, le président-directeur général peut exiger que l'employé quitte le conseil d'administration ou renonce à l'intention d'y siéger.

Cette disposition ne s'applique pas lorsque l'employé est désigné par Investissement Québec à titre de membre du conseil d'administration d'une entreprise pour laquelle la Société a autorisé une intervention financière.

3. Devoirs et obligations envers les clients et les fournisseurs actuels ou potentiels

3.1 Faire preuve d'objectivité

L'employé doit demeurer objectif dans son attitude et dans ses gestes. Il ne porte pas de jugement prématuré sur un travail à effectuer ou sur les résultats qui peuvent en découler.

Il est important que l'attitude de l'employé ne laisse subsister aucun doute quant à son objectivité et à son impartialité.

L'employé a le devoir d'informer ses clients de façon honnête et complète sur les produits et services offerts par la Société.

L'exercice du jugement professionnel doit être libre de toute influence extérieure. Le travail demandé doit être exécuté dans les règles de l'art, malgré toute tentative de diversion ou autre pression qui pourrait être exercée sur l'employé.

L'employé doit s'abstenir de toute activité partisane dans l'exercice de ses fonctions. L'employé a cependant le droit de participer à des activités politiques en dehors des heures de travail (contributions financières, participation aux activités d'un parti politique, etc.), mais il doit faire preuve de retenue et ne pas s'identifier au nom de la Société lorsqu'il exerce ces activités.

3.2 Faire preuve d'indépendance

L'employé ne doit pas se prévaloir de son statut d'employé de la Société pour essayer d'obtenir, auprès de qui que ce soit, un avantage pour lui-même, pour une relation d'affaires ou pour une personne avec laquelle il est lié de quelque façon que ce soit. Il ne doit pas non plus accepter de bénéficier d'un tel avantage si cela lui est offert.

De plus, tout cadeau, don, service, avantage ou autre faveur doivent être considérés comme une source potentielle de conflit d'intérêts. Ainsi, l'employé doit éviter de donner ou de recevoir quelque cadeau, don, service, avantage ou autre faveur pouvant affecter son rôle et ses responsabilités ou susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de la Société. De façon générale, tout cadeau, don, service ou avantage de nature symbolique, de peu de valeur et non répétitifs peuvent être acceptés dans le cours normal des activités. Il en est de même des repas ou des billets d'événements culturels, sportifs ou relatifs aux affaires de la communauté à la condition que les montants soient raisonnables. Dans le doute, l'employé doit consulter son supérieur ou, lorsque les circonstances l'exigent, notamment en cas d'absence de directive écrite ou en cas de difficulté d'interprétation, le secrétaire général, qui lui indiquera la meilleure façon d'agir.

3.3 Préserver la confidentialité des renseignements

L'employé doit préserver la confidentialité des relations d'affaires de la Société avec ses clients ou fournisseurs. Il ne peut divulguer que des renseignements qui sont de notoriété publique, qui sont prescrits par la loi ou qui ont reçu l'autorisation du client ou du fournisseur à cette fin.

L'employé doit veiller à ce qu'aucun renseignement confidentiel ne soit fourni à des personnes non autorisées au hasard d'une conversation avec un collègue, un client, un fournisseur ou autre. L'employé devra donc faire preuve de prudence et de discrétion dans la transmission de renseignements, peu importe le moyen de communication utilisé.

Les collègues de travail ont le droit de bénéficier de discrétion au même titre que les clients ou fournisseurs de la Société. Si l'employé est appelé à connaître certains détails des affaires personnelles d'un collègue, il veille à respecter ce droit.

Après son départ d'Investissement Québec ou de l'une de ses filiales, l'ex-employé a l'obligation d'assurer la confidentialité des renseignements obtenus à l'occasion de son passage à la Société au même titre que s'il était encore employé.

3.4 Traiter équitablement les concurrents et les partenaires

L'employé doit fournir aux clients un portrait juste, exact et impartial des concurrents et des partenaires de la Société. Il ne doit pas dépeindre un concurrent ou un partenaire d'une façon inexacte, trompeuse, désobligeante ou injuste. Si un client désire consulter une autre organisation, l'employé ne cherche pas à discréditer cette dernière.

Règles de gestion

Responsabilités des intervenants

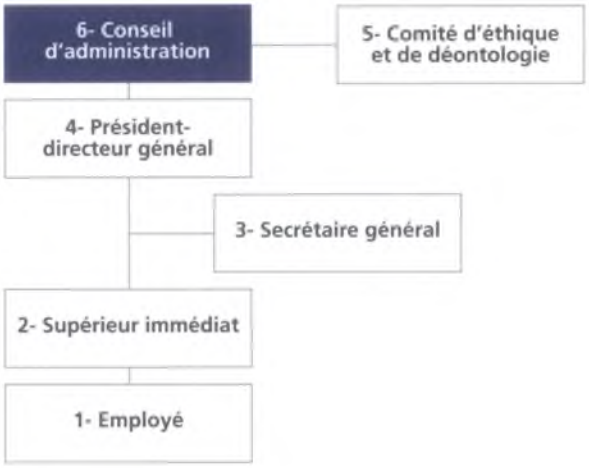

1. Responsabilités de l'employé

L'employé a la responsabilité de prendre connaissance du Code d'éthique et de déontologie, de l'appliquer et de signaler à son supérieur ou, de façon exceptionnelle et lorsque les circonstances l'exigent, au secrétaire général, toute violation qui pourrait entacher sa réputation, celle de ses collègues de travail ou celle de la Société.

L'employeur s'engage à cet effet à traiter confidentiellement les renseignements qui lui sont transmis et à protéger ses employés contre toutes les représailles auxquelles ils pourraient être exposés en signalant des violations au Code.

L'employé a également la responsabilité, en ce qui a trait à la « Liste des titres et intérêts sous embargo », de déclarer sur-le-champ, au secrétaire général, le nom de toute entreprise qui communique avec lui quant à une intervention potentielle de la Société.

2. Responsabilités du supérieur immédiat

Le supérieur immédiat a la responsabilité de promouvoir le Code d'éthique et de déontologie auprès de ceux qui sont sous sa supervision ou son autorité. Il doit également les encadrer quant à leur responsabilité envers les principes énoncés dans ce document.

Le supérieur est tenu de s'informer sur sa responsabilité de supervision en s'adressant à son propre supérieur ou, de façon exceptionnelle et lorsque les circonstances l'exigent, au secrétaire général.

3. Responsabilités du secrétaire général de la Société

Le secrétaire général :

- Conseille le président-directeur général sur toute question liée à l'éthique et à la déontologie ;
- Garde confidentielles les déclarations que le président-directeur général lui confie ou toute autre information de nature confidentielle qui lui est transmise ;
- Constitue et maintient à jour tout registre relatif à l'application du Code d'éthique et de déontologie, notamment la « Liste des titres et intérêts sous embargo », procède aux vérifications nécessaires et en fait rapport, de temps à autre, au Comité d'éthique et de déontologie ;
- Agit à titre de personne ressource pour l'ensemble des employés, étant entendu qu'il doit présenter au Comité d'éthique et de déontologie tout cas porté à son attention ou le concernant.

4. Responsabilités du président-directeur général

Le président-directeur général de la Société :

- Agit à titre de décideur pour tout cas porté à son attention, étant entendu que s'il juge, à la lumière des renseignements qui lui sont transmis, qu'un employé est en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts, il peut déterminer toute mesure raisonnable et appropriée pour corriger la situation ;
- Garde confidentielles les déclarations ou autre information qui lui sont communiquées, étant toutefois entendu que dans le but d'obtenir des renseignements ou des opinions, il peut partager cette information avec toute personne de son choix. À cet effet, toute personne informée par le président-directeur général est tenue de garder confidentielle l'information qui lui est communiquée ;
- Dépose au Comité d'éthique et de déontologie toute demande soumise à son attention.

5. Responsabilités du Comité d'éthique et de déontologie

Un Comité d'éthique et de déontologie composé de quatre membres nommés par le conseil d'administration d'Investissement Québec est constitué. Il se réunit au moins deux (2) fois par année et ses responsabilités sont :

- Se réunir à la demande du président du conseil d'administration d'Investissement Québec afin d'examiner toutes questions se rapportant à l'interprétation ou à l'application du présent Code ou pour examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et présenter, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.
- Peut se voir confier la responsabilité, par le conseil d'administration, d'élaborer une ou des directives venant préciser certains aspects du Code d'éthique et de déontologie. À cette fin, le Comité a le devoir d'effectuer les vérifications nécessaires afin d'éviter toute contradiction entre la ou les directives proposées et le contenu du Code.

6. Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec :

- Adopte le Code d'éthique et de déontologie ainsi que ses modifications, s'il y a lieu ;
- Nomme les membres du Comité d'éthique et de déontologie ;
- Autorise les directives proposées par le Comité d'éthique et de déontologie.

Mesures administratives et disciplinaires

Si l'employé déroge aux préceptes du Code d'éthique et de déontologie, il s'expose à l'application d'une mesure administrative (avertissement ou suspension provisoire des fonctions), pour un cas jugé mineur, ou d'une mesure disciplinaire (réprimande, suspension ou congédiement), pour un cas plus grave et ce, dans le cadre des droits des parties en cause.

La Société peut également exercer tout recours approprié contre les employés qui ont quitté Investissement Québec ou l'une de ses filiales et qui dérogent aux règles qui les concernent encore.

Annexe 4

Politique linguistique

La Société applique la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001, qui s'inspire de la Charte de la langue française, de la Politique linguistique gouvernementale, de la Politique sur les marchés publics et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Annexe 5

Déclaration de la rémunération des vice-présidents

Conformément au CT 196753, la rémunération des vice-présidents d'Investissement Québec doit être rendue publique. La Société déclare que ces derniers ont été rémunérés en fonction d'une échelle salariale dont le minimum est de 105 297 $ et le maximum, de 131 621 $.

Annexe 6

Méthodologie d'évaluation des retombées économiques des projets et du portefeuille

La Société effectue une évaluation de la mise en place de l'actif financé. Cette évaluation porte sur l'ensemble des projets financés en 2002-2003, à l'exclusion des offres de financement refusées par les entreprises, des dossiers relevant de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel ainsi que des projets apparentés à une vente, déjà évalués dans le cadre des retombées économiques du portefeuille.

L'analyse porte sur les coûts des projets ventilés par type de dépense : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels et fonds de roulement. Afin d'évaluer les retombées de l'utilisation de l'actif financé par la Société, on tient compte des ventes des entreprises inscrites à leurs derniers états financiers.

À l'aide de ces données, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) évalue les retombées économiques découlant de la réalisation des projets. Pour effectuer cette quantification, l'ISQ utilise son modèle intrants-extrants. Messieurs Yves Dion, économiste et professeur, et Régis Fortin, professeur en finances, tous deux à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), ont analysé les répercussions de la réalisation des projets financés par la Société sur l'économie du Québec, par programme, secteur et région.

La méthode employée prévoit l'élimination du double comptage des ventes, notamment pour les entreprises ayant bénéficié de plus d'un programme. L'évaluation des retombées du portefeuille porte sur un échantillon de 77 % des entreprises clientes, comme l'année précédente. Toutes les données proviennent généralement d'états financiers vérifiés ou ayant fait l'objet d'une mission d'examen. Les résultats sont présentés par programme, secteur et région, selon les paramètres suivants : emplois, valeur ajoutée et recettes du gouvernement du Québec. Ils ont été produits par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au moyen de son modèle d'intrants-extrants. Du fait que la composition du portefeuille d'Investissement Québec évolue, la variation des retombées économiques dans le temps peut être aussi attribuable au roulement des entreprises (entrées et sorties de portefeuille) et non pas seulement à leur performance ou à la conjoncture économique.

De plus, la Société est en mesure de quantifier les retombées économiques qui lui sont attribuables et d'évaluer ainsi la rentabilité de ses activités. Pour les programmes de financement des PME et les mandats gouvernementaux, ces retombées correspondent à celles des projets réalisés par des entreprises qui dépassaient le seuil de risque normal des institutions financières privées. Pour le programme FAIRE, les retombées attribuables à Investissement Québec sont proportionnelles à la probabilité de non-réalisation d'un projet, pondérée par le gain net pour l'économie. Tant pour l'évaluation des projets que pour celle du portefeuille, il s'agit d'évaluations objectives, fondées sur un système de cotation mettant en relation un ensemble de paramètres financiers et économiques. Cette méthode et les résultats globaux ont fait l'objet de nombreuses communications publiques, notamment au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement de la science en 1997 et en 1998, au congrès de l'Association canadienne d'évaluation en mai 1999, au congrès de l'American Chamber of Commerce Research Association, qui s'est tenu en juin 2001, et au colloque de l'Association de science régionale de langue française, à Trois-Rivières, du 21 au 23 août 2002.

Investissement Québec
393, rue Saint-Jacques
Bureau 500

Montréal (Québec)
Canada
H2Y 1N9

Téléphone : 1 866 870-0437
www.investquebec.com

Québec